

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2008

Présidente : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
Vice-présidente : Mme Murielle MARCHIANDO
Secrétaire : Mme Lucia BARBEY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Philippe PERRENOUD, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Roger GOLAY, M. John LINGG, M. Frédéric PROGIN, M. Frédéric OLOFSSON

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'environnement et développement durable – Séance du 27 novembre 2008 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 - a) Réaménagement du parc Emile-Dupont – Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--) **p. 484** **Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 3 décembre 2008 – Rapporteur : M. Patrick LUSI**
 - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (31,96 %) sur la parcelle 1844, feuille 26 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës et d'un garage souterrain à la rampe du Pont-Rouge 9A, 9B et 9C **p. 486** **Vote de principe**
 - b) Divers
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 1^{er} décembre 2008 – Rapporteur : M. Patrick LUSI**

Commission des travaux et constructions – Séance du 4 décembre 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER

 - a) Présentation du projet d'implantation des services dans le futur bâtiment administratif de la Mairie de Lancy **p. 488** **Information**
 - b) Concours de projets d'architecture du bâtiment administratif Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) **p. 489** **Arrêté**

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

- 9) **Commission des travaux et constructions – Séances des 6 novembre et 4 décembre 2008 – Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
Maison de la sécurité – Achat de mobilier –
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) **p. 492** **Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 décembre 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER**
a) Ecole des Palettes – Rénovation et transformation –
Crédit d'étude (Fr. 210'000.--) **p.496** **Arrêté**
b) Divers
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 8 décembre 2008 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
a) Vote de 6/12èmes provisionnels autorisant le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la commune du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 **p. 497** **Arrêté**
b) Information sur les candidats proposés par le Conseil administratif au Conseil de la Fondation immobilière communale **p. 502** **Information**
c) Divers
- 12) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 1^{er} octobre et 3 décembre 2008 – Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
Plan directeur communal **p. 503** **Résolution**
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 1^{er} décembre 2008 – Rapporteur : M. Patrick LUSI**
a) Projet de rénovation du journal « Le Lancéen » **p. 507** **Information**
b) Intégration des personnes handicapées au sein de l'administration – Point de la situation **p. 507** **Information**
c) Divers
- 14) **Commission sécurité – Séance du 4 novembre 2008 – Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
a) Visite du poste de Lancy-Onex **p. 509** **Information**
b) Discussion avec les îlotiers responsables du secteur de Lancy **p. 509** **Information**
c) Divers
- 15) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 novembre 2008 – Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
a) Procédure AIMP – Explications **p. 511** **Information**
b) Villa Tacchini – Salle de spectacles – Point de la situation **p. 511** **Information**
c) Divers
- 16) **Commission des affaires sociales – Séance du 19 novembre 2008 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Audition des responsables de Contact Emploi Jeunes **p. 512** **Information**
- 17) **Commission des sports – Séance du 20 novembre 2008 – Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
a) Centre Intercommunal des Evaux – Visite des installations – Présentation des objectifs de la Fondation **p. 513** **Information**
b) Stade des Cherpines – Utilisation du terrain par le Grand-Lancy F.C. – Point de la situation **p. 515** **Information**
c) Divers

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

- 18) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 26 novembre 2008 –**
Rapporteur : M. Jean FONTAINE
- a) Détermination et établissement d'une systématique pour recevoir ou non les opposants à des projets de PDQ, PLQ ou densification en zone villa **p. 517 Information**
- b) Urbaniste mandaté spécifiquement pour d'importants projets d'urbanisation
 - Proposition du Conseil administratif **p. 518 Information**
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 518**
- 20) Questions du public **---**

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames et Messieurs, J'ai grand plaisir à vous accueillir ce soir en cette assemblée. Je vous y souhaite la bienvenue et vous salue, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, M. le Maire, heureux grand-père, et MM. les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs de notre aimable public, en saluant notamment la présence parmi lui de notre Secrétaire générale, Mme de Garrini, ainsi que de plusieurs cadres assidus de l'administration communale et des dames de la ludothèque. Je remercie également Mme Augsburger, notre secrétaire municipale, M. Breda, notre huissier de cœur, et de M. Andrey, ici projectionniste, sans lesquels nous ne pourrions pas tenir nos séances dans le confort qui est le nôtre. Je voudrais aussi en préambule saluer tout particulièrement le travail de Mmes Mamie, Mariéthoz et Kunz, qui, par leur travail au Service culturel et à la Ferme de la Chapelle, nous ont fourni ces derniers temps bien des sources d'émerveillement picturales, musicales et littéraires, qui ont d'ailleurs été soulignées avec maints éloges dans la presse cantonale et romande. Je voudrais aussi remercier les responsables et les employés du Service des parcs, promenades et maintenance, qui nous plongent depuis quelques semaines dans l'esprit de Noël par leurs magnifiques décorations de nos places et de nos rues ; j'en profite toutefois pour exprimer la jalousie du sapin de la place des Ormeaux à l'encontre de son confrère de la place de la Mairie. Mes félicitations aussi à ce service pour le calendrier de ramassage des déchets nouvelle mouture, très réussie, que vous avez devant vous.

Esprit de Noël, donc, pour cette dernière séance... traditionnellement associé dans notre culture à un esprit de paix, d'espérance et de festivités. Sans vouloir allonger démesurément un ordre du jour chargé ni verser dans l'angélisme, je voudrais rappeler que toutes et tous ici présents, Conseillers municipaux et administratifs, ainsi que cadres communaux, nous sommes animés par une volonté d'œuvrer pour le bien commun de notre cité et de ses habitants et que nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à cette cause. Contrairement au tribun Tillius Fanfrelus dans « Le bouclier arverne », aucun ne vient ici pour prendre des baffes et chacun mérite respect et considération. Or, force est de constater depuis quelques années, que l'échange d'idées et de points de vues inhérents à une démocratie connaît une dérive, qui transforme de plus en plus d'interventions en agressions ou en discours de dénigrement, tribunes de péroraisons individuelles, de règlements de compte, d'attaques personnelles, ce que je trouve affligeant – et je sais, pour l'avoir évoqué, que ce sentiment est partagé par bon nombre d'entre vous -. Plus grave, il amène un climat de travail très délétère, en commissions comme en séances plénières. Ainsi, je ferai le vœu pour la nouvelle année d'un travail de notre municipal qui se recentre sur le service à la communauté lancéenne et transcende les mesquineries et guerres d'égo.

Nous passons maintenant à notre ordre du jour, mais je vous transmets encore les excuses, pour leurs absences, de Mme et M. Alonso, ainsi que de MM. Lingg, Golay, Olofsson et Progin.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008**

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons reçu plusieurs lettres. La première consécutive à la Commission des affaires sociales du mercredi 19 novembre 2008, lors de laquelle, la Commission avait renvoyé les membres de la Virgule en affirmant vouloir recevoir personnellement Mme Baertschi, sa présidente, dont voici lecture des différents courriers échangés à ce sujet de la part de Mme Baertschi et la réponse par Mme Dilonardo.

Courrier de Mme Dominique Baertschi, Présidente de l'Association La Virgule :

« Madame,

La Commission sociale que vous présidez avait invité mercredi soir l'association « La Virgule » à venir présenter ses activités. Nous avons reçu un courrier au secrétariat, où il était mentionné que nous devions apporter le rapport d'activité, mais non précisé que ma présence était indispensable.

Ne pouvant personnellement me libérer à cette date, le comité de « La Virgule » avait choisi avec soin des personnes capables de représenter l'association et répondre aux questions pouvant intéresser une commission sociale : Aldo Cavaleri (membre du comité depuis de nombreuses années), Megumi Huni (trésorière de l'association) et Diane Amadini (éducatrice spécialisée, responsable de l'ensemble du « terrain »).

Pour des raisons qui me semblent obscures, la commission voyant que je n'étais pas présente, a voté et décidé de ne pas recevoir la délégation de « La Virgule ». Je trouve cette décision irrespectueuse envers les personnes déléguées, qui se sont déplacées pour rien, irrespectueuse et offensante envers le comité et moi-même. Et surtout incompréhensible !

« La Virgule » n'est pas une inconnue dans le paysage lancéen, nombreux sont les élus qui se sont donné les moyens de rencontrer sur place les responsables, les employés et aussi les résidents : le parti PDC est venu en son entier dans nos locaux l'an dernier et nos contacts avec le service social sont réguliers.

Alors que nous vivons dans un monde de plus en plus précaire, certains élus ne veulent par contre et malheureusement rien savoir d'une association pour sans-abri fondée à Lancy il y a 13 ans. Par souci de transparence, l'an dernier, j'ai personnellement contacté les présidents des partis avec qui nous n'avions aucun contact. Aucun n'a donné suite à cette invitation et plusieurs n'ont même pas eu la politesse de s'excuser et répondre à mon courrier.

Pour revenir aux événements fâcheux de mercredi soir, que dois-je comprendre, Mme Dilonardo, de l'attitude de la commission sociale ? Quelle était la véritable raison de son invitation pour que ma présence soit indispensable à ce point-là ? Comment expliquer le mépris et la suffisance d'une majorité de votre commission envers trois personnes compétentes et motivées par leur travail, choisies et déléguées par le comité de « La Virgule » et moi-même ?

Les portes ouvertes que nous organisons le samedi 6 décembre de 11 à 16 heures seront peut-être, pour la commission sociale, une occasion bienvenue pour découvrir ou redécouvrir les activités de « La Virgule » et me rencontrer,

Recevez, Madame, mes salutations distinguées. »

Courrier de Mme Marceline Dilonardo, Présidente des affaires sociales adressée à la Présidente de l'Association La Virgule :

« Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 21 novembre courant.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Vous n'êtes pas sans savoir, que depuis plusieurs années, et surtout depuis que des projets de rénovation (ou destruction) du « Point-Virgule », des allers et retours de commission en commission ont eu lieu pour essayer de venir à bout de ce dossier controversé et sans cesse remis en question.

Nous pouvions donc en déduire que les hésitations n'étaient pas seulement dues au coût des travaux, puisque le sujet était aussi traité par la Commission sociale, présidée à l'époque par M. Gilles Augsburger.

Depuis lors, deux nouveaux groupes politiques ont vu le jour à Lancy et de nombreux changements ont eu lieu lors de la législature 2001/ 2007, puisque 17 sièges ont changé de conseillers municipaux !

Vous avez alors multiplié les invitations non officielles, les journées portes ouvertes, pour inciter ces derniers à venir découvrir les lieux où vous exercez vos activités, avec, comme on le sait, un succès mitigé.

Il semblait à plusieurs commissaires, qu'il serait donc utile, d'organiser une séance officielle.

Lorsqu'un président de Commission invite un président d'Association communale, il est en droit d'attendre de recevoir, pour le moins, un accusé de réception et au cas où il ne serait pas disponible à la date retenue, une demande de changement de date ou des excuses en donnant les noms des personnes susceptibles de le remplacer.

Ce n'est pas du formalisme ni de la mauvaise volonté, mais juste une question de respect et de bonne éducation.

Ainsi, n'ayant pas eu de vos nouvelles, je me suis permise de téléphoner à votre domicile à midi, le jour même de la commission et de m'enquérir auprès de la personne qui m'a répondu, en l'occurrence votre époux, si vous étiez au courant du changement d'heure à laquelle vous étiez conviée - que je vous avais annoncé par mail - et si surtout, vous veniez à la séance.

La réponse fut, par trois fois positive.

Vous imaginez aisément ma stupéfaction, lorsque je me suis aperçue que vous n'étiez pas présente comme promis!

Je tiens à préciser, que la compétence des personnes mandatées pour vous remplacer, n'a, à aucun moment, été contestée. Il est très regrettable effectivement qu'elles se soient déplacées pour « presque » rien.

Merci pour votre invitation à la journée portes ouvertes du 6 décembre prochain, invitation déjà annoncée par M. Aldo Cavaleri, lors de notre brève rencontre du 19 novembre. Les personnes intéressées se feront certainement un plaisir à y participer.

Ce qui ne pourra pas remplacer évidemment votre audition à la prochaine séance de commission des Affaires sociales à laquelle vous serez à nouveau invitée à participer en personne.

En espérant que ce fâcheux épisode sera rapidement, pour toutes les parties en cause, plus qu'un mauvais souvenir, je vous prie d'accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Signature : Marceline Dilonardo, présidente des affaires sociales ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : La Commission des affaires sociales a reçu Mme Baertschi lors de sa réunion de la semaine dernière. Point qui sera rapporté au mois de janvier.

Nous avons par ailleurs reçu un courrier des habitants du chemin Henri-Wissner qui s'étaient opposés au projet. Nous vous donnons ci-après lecture :

Courrier de François REINHARD et autres

« Concerne : Délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2008 concernant un projet de 3 immeubles de logement au chemin Henri-Wissner (requête en autorisation de construire No 101785)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Au nom de l'ensemble des habitants qui s'étaient opposés au projet susmentionné, nous tenons à vous remercier très sincèrement d'avoir pris la décision de refuser la demande de dérogation de densité qui avait été sollicitée par les promoteurs de ce projet.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris la peine de lire notre argumentation et d'auditionner notre délégation.

Nous ne pouvons que vous féliciter d'avoir pris cette décision qui évitera l'émergence d'un projet surdimensionné et mal adapté au site. Le contenu de votre délibération contribuera certainement à promouvoir un développement harmonieux de notre territoire communal.

Nous vous prions d'agréer, etc. »

Séance ordinaire du 18 décembre 2008**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. LANCE : Tout d'abord vous rappeler que le Groupe culturel de Lancy propose un concert de Noël qui se déroulera ce dimanche à 17h00 en l'église catholique chrétienne du Grand-Lancy.

Je dois vous informer que depuis une quinzaine de jours, les habitants de l'Etoile Palettes, rencontrent de graves problèmes avec des jeunes de 13 à 20 ans qui occupent les allées en soirée, en particulier, les allées 62 à 66. Afin de rassurer les locataires, les régies ont mandaté des agents d'une société privée qui se tiennent en permanence entre 18h et 20h00 dans les allées concernées pour faciliter les allées et venues des habitants.

Malheureusement des tensions se sont produites, et certainement par vengeance, certains jeunes ont vandalisé les allées et tagué plusieurs murs. La police est intervenue à plusieurs reprises. Les habitants et les régies nous demandent d'intervenir. Le Conseil administratif a demandé à nos ASM de renforcer leur présence ainsi qu'aux travailleurs sociaux hors murs d'entrer en relation avec ces jeunes. Il semblerait que beaucoup de ces jeunes proviennent d'autres quartiers que celui des Palettes. Le Conseil administratif rencontrera le représentant des régies la semaine prochaine.

D'ores et déjà, j'aimerais au nom de mes deux collègues, vous souhaiter ainsi qu'au fidèle public de belles fêtes de fin d'année, une pause bienfaitrice pour celles et ceux qui pourront en bénéficier et vous remercier pour votre précieuse collaboration à travers les activités de ce Conseil municipal.

M. RENEVEY : Nous avons reçu, dans le courant de la semaine passée, l'audit concernant les comptes du Lancy-Natation. Cet audit a suscité quelques interrogations de notre part, c'est pour cela que nous avons écrit au nouveau comité pour demander quelques informations supplémentaires. La proposition que je ferai au Président de la Commission des sports, puisque nous avons cette séance mi-janvier, ce sera d'envoyer à tous les commissaires de ladite commission, avant la séance, à la fois l'audit en tant que tel et les différents courriers qui l'ont accompagnée.

M. BAERTSCHI : Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire sont priés à la fin de la séance de venir chercher ici la convocation avec un certain nombre de documents pour la séance du 7 janvier 2009.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Le Conseil administratif a une proposition concernant le point 11 de l'ordre du jour qui traite du vote de 6/12èmes provisionnels autorisant le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la commune du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.

Suite à un vote similaire qui a eu lieu à Carouge la semaine passée, nous nous sommes aperçus que le Conseil municipal de cette commune avait prévu des dispositions dans l'arrêté qui permet d'appliquer les mécanismes salariaux du personnel communal prévu en 2009 et d'assurer le bon fonctionnement des institutions dont la subvention communale couvre des prestations en personnel.

Renseignements pris auprès du directeur du Service de surveillance des communes, celui-ci a confirmé qu'un référendum bloque tout au niveau du budget de l'année précédente, sauf si des dispositions contraires prises dans la délibération concernant le vote des 12èmes provisoires sont prévues.

Par pur souci de transparence, nous voulions vous informer de cette possibilité et nous avons déjà préparé une version d'un arrêté B qui tient compte de cette hypothèse au cas où votre Conseil la retiendrait, ce qui

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

permettrait d'assurer les mécanismes salariaux des collaborateurs ainsi que du personnel des institutions de la petite enfance.

Bien entendu, dans tous les cas, le CM doit voter des 12èmes provisionnels pour que la commune puisse fonctionner les premiers mois de l'année.

C'est pourquoi, nous vous proposons de reprendre ce sujet au point 11 de l'ordre du jour.

**6. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 27 novembre 2008 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Réaménagement du parc Emile-Dupont – Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--)
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Le sujet nous a été présenté par notre Conseiller administratif, M. Renevey. Il a précisé qu'un certain nombre de cheminements et parcs devaient être rénovés. Il s'agit du premier sujet en discussion, un autre est en cours. Cette rénovation qui comprend aussi une partie de l'éclairage, rejoint également le plan lumière des SIG qui a été évoqué au cours du dernier Conseil municipal. Il est prévu de déplacer l'intégralité du parking avec un nouveau revêtement perméable ainsi que déplacer les jeux du côté du chemin Annevelle.

Puis c'est au tour de M. Deschenaux, Chef de service, qui nous a expliqué qu'une expertise des arbres du parc avait été faite à la suite de la chute d'un chêne qui était pourri. Le constat concluait qu'il fallait procéder à l'abattage de tous les chênes pour éviter un accident. Le projet prévoit un parking de dépose pour la crèche. La végétation sera revue afin de favoriser la faune environnante.

Quelques questions ont été posées et elles ont obtenu des réponses de la part de MM. Von Arx et Guerrero, également présents à cette commission.

En résumé, le nouvel éclairage respectera les prescriptions fédérales en matière de pollution lumineuse. Les ampoules actuelles seront remplacées par des ampoules de 70 W montées sur des candélabres de nouvelle génération qui remplaceront les anciennes lanternes. Pour le cheminement piétonnier, il sera illuminé par des "leds" qui sont plus économiques que la lumière conventionnelle.

La pose d'un revêtement imperméable sur le parking réservé aux employés de la crèche ainsi que les quelques places de parc existantes n'est pas envisagée, contrairement au parking de dépose et ce, pour des raisons de coût.

Quant à savoir si les deux places réservées aux employés de la crèche seront payantes, la question n'est pas envisagée, quand bien même cet aspect pourrait être intégré dans la réflexion du plan mobilité. Les nouvelles plantations (bosquets) seront favorables pour la faune locale, surtout pour la nidification des oiseaux.

Il n'est pas envisagé d'intégrer dans ces jeux une cabane pour des raisons de vandalisme. Les jeux répondent aux normes en matière de sécurité et ils porteront une plaque indiquant les âges pour l'utilisation de ceux-ci.

Au vote, ce crédit a été accepté par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. AUGSBURGER : Notre groupe est déçu de l'orientation que désire prendre le Conseiller administratif en charge de ce dossier.

D'un côté, on présente à la Commission des travaux et constructions un réaménagement de la crèche, et de l'autre, on va devant la Commission de l'environnement et développement durable avec un message certes joli, mais très scolaire !

Ce dossier doit être repris d'une manière globale, et nous demandons que seul le poste No 1, concernant l'abattage de chênes et l'aménagement du parc soit voté, soit Fr. 470'000.-- HT.

Les honoraires d'ingénieurs pour Fr. 79'000.-- et des divers et imprévus pour Fr. 69'000.-- sont une fois de plus hors normes.

Nous refuserons donc ce crédit de Fr. 1'500'000.-- et demandons un vote sur Fr. 500'000.-- pour la 1^{ère} étape, et prions le Conseil administratif de nous proposer une solution globale sur cet emplacement.

M. ZEHFUS : Le groupe UDC n'est pas contre la rénovation de notre patrimoine pour autant que la somme engagée soit raisonnable. Il a pris connaissance du problème et de la nécessité, à moyen terme, d'abattre les chênes pour la sécurité des personnes et des biens matériels.

Le remplacement de l'éclairage par une nouvelle technologie respecte l'engagement de notre commune pour les économies d'énergie. Le déplacement du parking remplacé par un revêtement perméable répond en tous points aux critères du respect de l'environnement. Par contre, puisqu'il s'agit d'un parking pour la pose et dépose des enfants pour la crèche et non d'un parking pour les pendulaires, celui-ci est trop important à nos yeux et quelques places en moins pourraient faire baisser les coûts.

Nous avons pris connaissance que deux places étaient réservées pour les employés. Le parc Emile-Dupont étant à proximité immédiate d'une des artères les mieux desservies du canton par les Transports publics. La question se pose : pourquoi ne pas leur louer ces deux places ? Ils bénéficient d'un certain privilège que beaucoup d'autres travailleurs n'ont pas. De plus, il a été parlé en commission que cet aspect pouvait être envisagé dans le cadre de la réflexion du plan mobilité. Pourquoi n'avoir pas pris une décision immédiate ? Nous pensons également que la rénovation des portails et autres parties métalliques pourrait encore attendre quelques années.

Pour le reste, nous rejoignons le groupe Union Libérale-Radicale pour les frais d'honoraires, et pour ces diverses raisons, nous refuserons ce crédit et vous invitons à le faire également.

M. RENEVEY : Je tiens d'abord à exprimer une certaine surprise. Surprise d'abord parce qu'en commission, aucun de ces points n'a été abordé. Surprise encore puisque, là on parle finalement de ne rien faire dans ce parc, à part ce qui est légalement indiscutable, c'est-à-dire, le changement de ces arbres que nous devons couper puisqu'ils sont actuellement extrêmement dangereux, et d'autre part, il faut bien en replanter, d'après la législation, donc finalement cela revient à dire qu'on ne veut faire que le minimum légal.

La volonté du Conseil administratif était de rénover un certain nombre de ces parcs pour avoir des parcs qui répondent à la situation actuelle. Ce parc, de notre point de vue, n'y répond pas, puisque nous n'avons finalement au centre du parc, ce qui pourrait être l'endroit convivial où les gens peuvent se retrouver, où les enfants peuvent jouer, et bien finalement, qu'un parking actuellement, et j'ai un peu de peine à comprendre pourquoi on remettrait en cause cette rénovation telle qu'elle est prévue.

Concernant l'Eve du Plateau, je vous rappelle que suite à la discussion que nous avons eue, il s'agissait de revoir un projet vraiment minimaliste qui ne concerne finalement que la structure immédiate du bâtiment, et en tant que tel, cela ne touche absolument pas la problématique du parc dans son ensemble, tel que c'est discuté ici.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition du groupe Libéral-Radical pour une réduction de ce crédit d'investissement à Fr. 500'000.-- qui se limiterait à la 1^{ère} phase. Nous procédons donc au vote :

Proposition refusée par 17 non et 11 oui.

L'arrêté 6a) est accepté par 17 oui – 11 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Renevey nous a apporté quelques précisions sur les annexes remises aux commissaires avec le message concernant le point précédent. Celles-ci concernaient le prix pour les aménagements piétons et un article sur l'éclairage public.

Question est posée sur la pose par la commune de panneaux photovoltaïques. Un contact a été pris pour ce genre de réalisation sur le toit de la voirie. La question sera revue dans une prochaine commission.

Une autre question est posée sur la formation continue des employés communaux dans le domaine de l'environnement et sur le concept web-énergie. M. Renevey précise que les communes sont peu nombreuses à participer à ces formations. Une précision est apportée sur deux formations : les éco gestes au bureau et l'adéquation entre les procédures AIMP.

Le sujet mandat énergie sera abordé en commission quant au concept web-énergie, la commune consomme bien moins d'énergie que le canton.

Proposition est faite que tous les commissaires puissent recevoir deux revues éditées gratuitement par Berne. Deux commissaires sont déjà abonnés et la proposition reçoit bon accueil des autres commissaires présents.

Des félicitations sont mentionnées pour le stand de la Ville de Lancy aux Florales.

Une dernière question est posée sur la possibilité du concept lombric compostage pour la commune. Réponse : la commune brûle les feuilles bordant les routes à cause de leur teneur élevée en polluants divers. Par contre, les feuilles des parcs sont compostées sur place.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 3 décembre 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (31,96 %) sur la parcelle 1844, feuille 26 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës et d'un garage souterrain à la rampe du Pont-Rouge 9A, 9B et 9C

=====

M. LUSSI présente le sujet : A titre préliminaire, je tiens à vous informer que sur votre demande écrite, que j'ai lue avec attention, je me bornerai à l'essentiel et j'espère que mes collègues ne m'en voudront pas si certaines questions ou intentions ne seront pas mentionnées.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Une discussion préalable s'engage au sujet des 36 m² de terrain, situé le long de la rampe du Pont-Rouge, terrain qui doit être cédé à la Commune, pour déterminer si cette surface peut être comprise dans le calcul du coefficient demandé pour la dérogation.

Il semble que ce calcul soit du ressort du DCTI. Par contre, il est exigé que l'obtention de la dérogation soit assujettie à la cession gratuite de ces 36 m² de terrain.

L'architecte, M. Gérard Wullemin est reçu et nous présente le projet soumis à la dérogation. C'est au cours de la présentation qu'un commissaire constate que les esquisses de plans en possession des commissaires ne correspondent pas au projet présenté par M. Wullemin.

Il devenait dès lors difficile que l'on nous demande d'apprécier, au pied levé, un projet dont tout, surfaces décrites, plans remis, ne correspondaient plus à nos documents.

Il est néanmoins décidé de poursuivre la "nouvelle" présentation, notamment quant aux restrictions et obligations que la commune demande pour obtenir une dérogation. Il est précisé qu'il s'agirait d'un bâtiment Minergie et que les obligations communales seraient remplies. A notre connaissance, il n'y a pas de groupement d'opposants.

Le Président indique qu'il a reçu une lettre d'un voisin demandant de s'assurer qu'il n'y aura pas de place de parking sur le domaine de la servitude de passage. M. Wullemin répond par l'affirmative.

Le Président remarque également que le tracé des canalisations ne correspond pas au plan remis à la commission.

Il est revenu sur cette donation de 36 m² qui permet l'accès à un chemin communal. Un commissaire désire s'assurer que l'accès ne sera pas préterité. La démonstration faite sur le plan montre que ce ne sera pas le cas.

Enfin, il n'est pas possible de connaître déjà la surface de chacune des surfaces de terrain pour les villas, le plan de division n'étant pas encore établi.

Après le départ de l'architecte, le débat s'engage sur les conditions catastrophiques de cette séance de commission, lors de laquelle aucun document valable n'a été remis.

Les particularités du lieu amènent les commissaires à envisager qu'une dérogation à l'indice de construction est possible.

Cependant, et unanimement, il est demandé de rechercher et de trouver la formule adéquate pour que cette dérogation ne soit donnée que contre la cession du morceau de terrain devant l'escalier.

M. le Conseiller administratif Baertschi souligne qu'il faudra de toute façon obtenir un extrait du tableau de mutation afin de s'assurer de la conformité.

Pour terminer et à l'unanimité, la Commission se prononce favorablement sur le principe d'une dérogation, sous condition d'une cession gratuite préalable à l'arrêté.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Je vous remercie beaucoup M. Lussi pour cette concision efficace.

M. BAERTSCHI : Comme M. Lussi l'a mentionné, en effet, j'étais aussi atterré d'avoir, non pas les documents qui auraient dû être les derniers documents, mais nous avons constaté que l'architecte avait d'autres documents que ceux que j'avais en toute bonne foi donnés à l'ensemble de la Commission.

Nous avons retrouvé les documents modernisés, je serai très attentif s'il y a d'autres dérogations à ce que

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

les derniers documents nous soient donnés et non pas qu'on doive aller les rechercher après une séance de commission un peu difficile.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

b) Divers

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Baertschi remet en séance, les différents courriers du Conseil administratif adressés aux TPG ainsi que leur lettre concernant la suppression de la ligne 17 et le courroux de la Commune à ce sujet.

8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 1^{er} décembre 2008 – Rapporteur : M. Patrick LUSSI COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 décembre 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER

a) Présentation du projet d'implantation des services dans le futur bâtiment administratif de la Mairie de Lancy

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. le Conseiller administratif Lance rappelle l'historique de ce projet. Divers scénarii ont été élaborés depuis la première réflexion, en 1990, sur le manque de places de travail de l'administration lancéenne.

Une première finalité a été présentée en 2005. Ce projet, dans les grandes lignes, proposait :

- Déplacement de la salle du Conseil municipal sous le parking à côté de la Mairie
- L'implantation d'un nouveau bâtiment dans le périmètre du parc de la Mairie
- L'abandon du projet de déplacer la salle du Conseil municipal dans les combles du bâtiment historique, vu son coût
- Décision du Conseil administratif de démolir l'école Rapin pour y construire un nouveau bâtiment
- Première exploration de faisabilité mais opposition de la CMNS à la démolition de la villa Rapin, seule l'annexe pouvait être démolie.

La démarche a continué en ce sens en demandant aux différents services de définir leurs besoins pour les dix ans à venir. De même, ce bâtiment doit inclure l'accès des services aux personnes à mobilité réduite.

C'est ce projet qui nous est présenté ce soir et M. Côte distribue un document résumant la répartition des surfaces entre ce nouveau bâtiment et le bâtiment historique.

M. Lance rappelle que le canton transfère de plus en plus de charges aux communes et que, face à ceci, l'administration est à l'étroit. Actuellement, vu l'exiguïté, il n'est pas possible de former des apprentis.

Le débat fait ressortir les points suivants :

- L'utilisation de la villa Rapin n'est pas encore définie. Ce projet ne l'inclut pas
- Les surfaces extérieures libérées, arcades ASM, seront relouées à des commerces
- La salle du Conseil municipal n'est plus déplacée
- La répartition actuelle des surfaces est indicative pour les divers services

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

- L'accueil à la Mairie est un souci depuis de nombreuses années et ce doit être une analyse prioritaire lors du concours d'architecture.

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey remet aux commissaires un tableau récapitulatif des surfaces attribuées actuellement aux différents services dans les bâtiments administratifs existants ainsi que la disposition future après la construction du nouveau bâtiment. Celui-ci pourra recevoir, entre autres, les ASM du Grand-Lancy et permettre également l'engagement tant désiré d'apprentis.

A ce sujet, le Président indique que de nombreux commissaires de la Commission de l'administration ont été surpris de constater l'attribution d'un étage complet aux ASM.

Une discussion s'engage alors sur les aspects fonctionnels de ce bâtiment ainsi que sur la modularité en fonction des besoins des services de l'administration. M. Renevey prend note des remarques, et en particulier celle concernant les locaux des ASM en souhaitant associer les Conseillers municipaux afin qu'ils adhèrent tous à ce projet.

**b) Concours de projets d'architecture du bâtiment administratif –
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)**

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Côte indique que ce concours est décrit dans le cadre de la procédure AIMP et qu'il comporte 2 tours. Pour le premier tour, un appel d'offres est fait auprès de bureaux d'architectes. Il est demandé les points suivants :

- Capacité de leur bureau
- Leurs références
- Leur expérience dans le même type de bâtiment
- Une lettre de motivation

Quant au 2^{ème} tour, un jury est désigné pour juger les projets selon les critères précis et définis précisément. Pour l'essentiel, on peut mentionner :

- La qualité du bâtiment
- Sa typologie
- Son intégration dans le parc de la Mairie qui est un site protégé.

Le débat s'engage tout d'abord sur la qualité des personnes qui seront membres du jury. Il est demandé que les membres du Conseil municipal, ayant une formation d'architecte, soient intégrés au jury comme spécialistes sans une limitation par rapport à leur mandat politique.

Le Président de la Commission de l'environnement et développement durable, ainsi que le délégué à l'Agenda 21 devraient également faire partie de ce jury.

Il est également demandé d'être exigeant quant aux attestations (cotisations charges sociales etc.) demandées.

Après lecture de l'arrêté, la commission préavis favorablement l'ouverture de crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- par 9 voix pour et une abstention.

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey revient sur les explications précédemment données concernant la réorganisation des services, il ajoute qu'une demande de renseignement a déjà été déposée et que, selon la procédure AIMP, le concours doit être lancé. Les aspects techniques de ce concours sont abordés et expliqués.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. Côte détaille la procédure en question en rappelant les exigences fort détaillées du cahier des charges. L'emplacement est défini et l'annexe de la villa Rapin sera démolie. En ce qui concerne le planning, la procédure serait lancée en janvier, pour un rendu à fin février et le second tour serait terminé en mai, le résultat étant attendu pour juin 2009.

Pour le reste, la démarche sera habituelle avec demandes de crédit d'étude et de construction.

Les aspects techniques sont discutés et chaque commissaire fait part de ses remarques

Les commissaires reviennent en détail sur le concours ainsi que sur la composition du jury, certains estimant que tous les courants devraient y être représentés. Il est vrai que les Présidents des deux commissions concernées, à savoir administration et travaux et construction, sont du même parti politique. Selon certains commissaires, il aurait été normal que les Conseillers municipaux en charge représentent tant la gauche que la droite.

Les autres aspects de la composition du jury donnent également lieu à un débat au sein de la commission. L'ensemble des partis ayant l'air d'être d'accord sur ce projet, une commissaire pense qu'il n'y pas de problème d'ordre politique à ce stade du dossier. D'autres commissaires pensent la même chose et que l'enjeu est de construire ce bâtiment, de le mettre à disposition et non d'entamer des querelles politiques.

Le Président passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

M. LUSSI : Dans l'esprit de clarifier nos prises de positions et appréciations des objets présentés lors de nos séances, surtout pour énoncer d'une manière rationnelle et non seulement politique nos décisions, nous avons décidé de classer les propositions d'investissements selon les critères suivants :

1. Indispensable
2. Nécessaire priorité 1
3. Nécessaire priorité II délai de considération 3 à 6 ans.
4. Superflu dans le contexte des prochaines années.

L'écoute de la présentation de ce projet, les différentes variantes déjà étudiées, les interrogations que l'on peut encore avoir sur l'utilisation optimum des constructions déjà à disposition, ne nous ont pas convaincus que le projet de ce bâtiment administratif méritait la classification indispensable.

D'autre part, nous ne pouvons écarter les incertitudes de découpage, de rassemblement, de nouvelle organisation que la nouvelle Constitution en cours d'élaboration décidera pour l'organisation communale genevoise. Bien des idées et projets très différents ont déjà été annoncés dans les médias.

Il nous semble dès lors, s'agissant d'un bâtiment destiné à une administration communale, difficile de fixer des conditions à remplir pour un concours d'architecture alors que, d'ici 5 ans, un nouveau découpage pourrait définir une commune plus petite ou plus grande, d'où la caducité du résultat de ce concours.

Un investissement de Fr 200'000.-- pour un concours dont l'objet pourrait être inadapté nous apparaît non justifiable.

Pour ces raisons, notre groupe a classifié cet investissement en 3^{ème} catégorie soit :
- Nécessaire, priorité II délai de considération 3 à 6 ans

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera l'arrêté proposé et vous invite à bien réfléchir sur l'opportunité de cette dépense.

Mme MARCHIANDO : Je voulais intervenir, vous n'êtes pas sans savoir que dans ce bâtiment de l'école Rapin, il y a les Sauveteurs, mais il y a également la ludothèque dont les dames sont là. Il ne faudrait pas les oublier. On sait très bien que la ludothèque serait prévue dans l'immeuble de Lancy-Sud, dans ce qui a

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

été fait dans l'Escargot, mais si les projets traînent, et que le bâtiment administratif se fait avant l'Escargot, il faudrait quand même penser à un local pour la ludothèque, avant que l'Escargot ne se fasse. Mon souci est qu'il y ait une ludothèque qui continue à fonctionner pour la population lancéenne.

M. ANNEN : Tout d'abord souligner la qualité des travaux de la Commission que je préside, de manière constructive en espérant que ce soit préliminaire à votre demande de l'année prochaine. Le groupe Libéral-Radical soutiendra cet arrêté. Pour nous, il s'agit d'un besoin nécessaire au niveau de l'administration, autant au niveau de l'accueil pour la population que pour les places d'apprentissage. Il est clair et ceci a été confirmé en commission, que les attributions qui sont données dans les considérants de cet arrêté ne sont pas l'objet du vote, donc ce sont toujours des choses qui peuvent être discutées de manière constructive. Nous serons attentifs, c'est un message pour mes collègues à une non prioritaire augmentation des employés de la commune, et pour tout cela, nous accepterons cet arrêté.

M. MIZRAHI : M. Lussi, en vous écoutant j'ai eu d'abord envie de rire, mais en fait c'est sérieux. Je vous félicite, vous avez enfin mis en place une analyse sérieuse. On pourrait s'imaginer qu'on sortirait de l'opposition stérile, pourtant, cela me rappelle un peu l'exemple du véhicule pour ramasser les feuilles, quand on devait voter le crédit, et vous avez dit : finalement, il faudrait attendre que l'actuel tombe en panne, et puis on considérera l'utilité d'en racheter un nouveau.

Quant à l'argumentaire que vous nous faites au sujet de la Constituante, il faut être sérieux M. Lussi, la Commune ne va pas s'arrêter de fonctionner en attendant le bon vouloir de la Constituante qui devrait trancher sur le nombre de communes. Je peux déjà vous dire, qu'en tant que Constituant, je m'engagerai pour qu'il n'y ait pas un nombre de communes qui soit décidé par en haut, mais qu'on incite éventuellement à la fusion de communes, sans faire un plan de redécoupage communal. Je pense que maintenant, il faut être sérieux, il faut qu'on continue à travailler.

M. AESCHBACHER : J'aimerais rassurer Mme Marchiando, les Sauveteurs ne sont pas dans ce bâtiment-là, on a deux garages, et on va rejoindre la Maison de la sécurité, donc elle n'a pas de souci à avoir pour les Sauveteurs.

Mme MARCHIANDO : J'ai dit la ludothèque.

M. AESCHBACHER : Vous avez dit Sauveteurs, je me permets juste de récupérer vos propos.

M. FAVRE : Juste poser une question à M. Lussi, en ce qui concerne le point 9) relatif au mobilier. Est-ce que les gens vont rester debout, ce n'est pas très urgent que les Sauveteurs puissent s'asseoir pendant une séance. On verra quelle durée d'urgence il va lui accorder.

Je suis content d'apprendre que l'UDC préconise de supprimer ou de réunir des communes, je me réjouis de la fusion entre Lancy, Onex et Plan-les-Ouates. On n'a pas fini de rire.

M. LUSSI : Juste simplement préciser M. Mizrahi, je vais reprendre vos propos, Mme la Présidente, quand on fait des propositions, on n'est certainement pas d'accord, mais de dire qu'on manque de sérieux, c'est limite, je dirai pour la tenue et la convivialité. Pour le reste, je rappelle simplement à M. Favre, que les opposants et demandeurs du regroupement communal, c'est le parti Radical et non pas l'UDC.

M. MIZRAHI : M. Lussi, je n'ai absolument pas dit que vous aviez manqué de sérieux, j'ai dit que j'avais failli rire et que je m'étais retenu. Donc, loin de moi, toute attaque. J'aimerais rajouter un petit élément, quand vous nous dites qu'il n'y a pas urgence, j'aimerais quand même relever un des éléments, vous savez que cela me tient à cœur, qui a été relevé en Commission de l'administration.

Actuellement, la salle des mariages n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, donc cela veut dire qu'il y a un mariage qui a dû être tenu, je ne sais pas si c'était au rez-de-chaussée, ou dans le corridor, sur le parvis de la Mairie, M. Lussi, vous m'accorderez que c'est quand même un peu urgent de

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

faire quelque chose pour que l'ensemble des citoyens, habitants de cette commune, puisse avoir accès aux services communaux.

M. RENEVEY : A titre personnel, je suis assez déçu de la position de l'UDC, on parle beaucoup de prévoyance, et effectivement, je rejoindrai M. Mizrahi, puisque c'est à peu près ce que je voulais dire. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. On a de gros problèmes, en terme d'espace pour les collaborateurs, il suffit d'engager un collaborateur aujourd'hui, on ne sait plus où le mettre. Si on devait aujourd'hui avoir le délégué aux sports, et bien le bureau serait à la voirie au Petit-Lancy, puisqu'actuellement, il n'y a pas de locaux immédiatement disponibles.

On peut citer d'autres exemples, pour la population, la situation n'est également pas forcément satisfaisante, on ne peut pas non plus, il a été relevé plusieurs fois, prévoir des apprentissages dans une administration. Pour une administration moderne, je trouve cela vraiment regrettable, et c'est vrai que si on se projette, ne serait-ce que dans 10 ou 15 ans, avec les évolutions futures de la commune, on sait qu'on aura plus de demandes et peut-être plus de gens qui viennent dans l'administration, on aura aussi plus de personnel, et je trouve un peu dommage de ne pas se projeter un minimum dans le futur.

M. AUGSBURGER : Je ne reviendrai pas sur ce projet que j'ai soutenu en tant que Président de la Commission des travaux et constructions. Par contre, j'aimerais rassurer Mme Marchiando, si vous vous souvenez, pas plus tard que hier soir, on a insisté pour trouver des locaux pour la ludothèque en priorité. Donc, ce n'est pas utile de le rappeler ce soir. On était tous d'accord hier soir, je pense que c'est simplement de la récupération.

M. STUDER : Je constate que nos collègues de l'UDC travaillent pour les Verts, parce que faisant suite au réchauffement climatique que chacun est en droit de constater, le fait de vouloir absolument geler tous les investissements et toutes les activités de la commune, permettra vraisemblablement de faire baisser un peu la température.

L'arrêté 8b) est accepté par 24 oui – 4 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séances des 6 novembre et 4 décembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

**a) Maison de la sécurité – Achat de mobilier
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--)**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : (Séance du 6 novembre) - La maison de la sécurité abritera pompiers, sauveteurs et samaritains. De grandes salles polyvalentes sont prévues. Une partie du mobilier de chaque corps a été repris mais reste insuffisant, de plus le canton impose des armoires anti-feu.

Le Président remarque que le message est succinct, mais il ne s'opposera pas au projet, toutefois il aimerait savoir quel est le matériel récupéré.

A la question d'un commissaire qui ne voit pas l'utilité des armoires anti-feu, M. Renevey répond que ces dernières contiendront du matériel ignifugé des différents corps et à terme, des archives. 5 armoires anti-feu sont prévues au prix de Fr. 3'000.-- la pièce, soit une dépense de Fr. 15'000.--.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Différents commissaires relèvent que les honoraires d'architecte pour la mise en soumission s'élevaient à Fr. 18'000.--. Le chef du Service des travaux explique que cette procédure a nécessité des heures de travail et qu'elle n'a pas pu être effectuée par le Service des Travaux.

La commission aurait aimé avoir le détail de ce mobilier, le nombre de chaises, de tables, visualiser des catalogues, mais la qualité du message est médiocre.

Un montant de Fr. 38'000.-- semble élevé pour des tables de conférence et le chef de service lui répond que d'autres offres s'élevaient jusqu'à Fr. 80'000.--.

M. Renevey explique alors qu'il y a eu discussion avec les différents corps, plusieurs séances ont été nécessaires pour connaître les besoins réels et ensuite il y a eu une réflexion pour faire baisser les coûts. La première version était de Fr. 388'000.--.

Un commissaire demande si la téléphonie et l'informatique feront l'objet d'un autre crédit et on lui répond que les différents corps ont déjà leur matériel informatique et que la téléphonie est prévue dans le budget du bâtiment. Toutefois, une installation vidéo est prévue pour la salle polyvalente.

Les discussions tournent en rond et toujours à cause du même problème : le manque de clarté du message ; alors le Président propose de passer au vote pour une nouvelle présentation pour le 8 janvier, avec un message comportant plus de détails et notamment les quantités des meubles récupérés, les achats par corps, les communs et les armoires anti-feu, ainsi que quelques photos :

La proposition est refusée par 4 non, 3 oui et 1 abstention.

Un commissaire intervient et propose que l'arrêté soit voté mais que le détail soit donné le 8 janvier.

Un autre commissaire pense qu'il est possible d'accepter cet arrêté si le Conseil administratif s'engage à donner ces informations.

Le Président passe tout de même au vote d'une nouvelle présentation pour le 4 décembre afin de pouvoir voter ce crédit en séance plénière le 18 décembre :

Le vote est accepté par 5 oui, 1 non et 3 abstentions.

(Séance du 4 décembre) - Le Président mentionne que le second message que la Commission reçoit est plus volumineux, mais qu'il lui plaît tout autant que le premier.

M. Renevey remarque que le temps a manqué pour faire une synthèse.

Un commissaire déclare maintenir son opposition quant à l'achat des armoires anti-feu. De plus, il a eu des contacts avec une entreprise qui se serait déplacée gratuitement pour proposer la disposition du mobilier.

La parole n'est plus demandée, le Président lit l'arrêté et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

M. MATHIEU : Même si nous mettons tout en œuvre pour faire échouer le référendum fiscal, délibérer c'est prévoir, et nous ne désirons pas voter cet arrêté les yeux fermés. Bien sûr, nous pourrions amender ce texte en proposant une baisse drastique de Fr. 100'000.--. Rien de plus facile : Il y a qu'à meubler la salle de conférences avec des tables et des bancs de manifestation, et faut qu'on achète tout le reste du mobilier chez Caritas, Emmaüs ou au Centre Social.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Restons sérieux, un Vert, plutôt de gauche, de surcroît objecteur qui s'attaque à la sécurité, c'est facile. Ce mobilier peut être légitimement financé dans le cadre du budget accepté le 13 novembre.

Je propose formellement, par équité par rapport à toutes les décisions qu'il faudrait prendre, l'amendement suivant :

« La présente délibération déploiera ses effets uniquement si le Conseil d'état approuve le budget de la Ville de Lancy tel que voté par les 3/5èmes de notre Conseil municipal en date du 13 novembre 2008. Tout autre budget communal renverrait cette délibération en commission des travaux ».

M. PERRENOUD : En préambule, j'aimerais rassurer M. Favre que je n'ai absolument aucune intention de priver les futurs occupants de ces futures maisons de chaises, de tables, ou armoires. Néanmoins les diverses présentations du dossier me laissent perplexe.

Lors de la séance du 6 novembre, tous les commissaires ont décidé d'un commun accord de reporter la présentation ainsi que la votation de ces arrêtés le 4 décembre à la vue de la qualité du message. Lors de la présentation du 4 décembre, les commissaires s'accordent de nouveau à dire que le dossier est volumineux, mais toujours aussi incomplet.

Une somme de Fr. 15'000.-- est prévue pour l'achat d'armoires résistantes au feu (minimum 30 minutes) au niveau de la mezzanine afin d'y abriter du matériel ignifugé. Matériel ignifugé certes, mais il se peut que, dans un avenir plus ou moins proche, ces armoires abritent aussi des archives, donc du matériel facilement inflammable. Rappelons quand même que nous parlons d'armoire dans la future caserne des pompiers. Cela fait cher les archives, surtout des archives en papier.

N'y avait-il pas lors du dernier procès-verbal des utilisateurs, à la rubrique réduction du budget d'ameublement et équipement d'exploitation, l'abandon pur et simple de ces armoires par les pompiers ? Avons-nous les résultats concernant la résistance de charge, voire la consolidation de la mezzanine avec les poids phénoménaux de ces armoires ? Ou serait-ce éventuellement une écriture comptable afin de changer les meubles de l'Orangerie ?

Plusieurs commissaires ont trouvé que le montant de Fr. 18'000.-- d'honoraire d'architectes semble curieux, surtout que certaines entreprises spécialisées se déplacent gratuitement, je le répète.

Il est vrai, que tous ici présents, chaque fois que nous achetons une nouvelle table ou chaise, nous faisons appel à un architecte ou bien est-ce seulement lorsqu'il s'agit d'argent public ?

Les Socialistes me répondront qu'il faut être social et faire travailler du monde. Si l'on veut être social, soyons-le avec les personnes qui ont en vraiment besoin.

J'ouvre une parenthèse. Une petite Lancéenne, nommée Cindy, que peut-être certaines personnes d'entre vous ont vue lors de l'émission de Temps Présent du 27 novembre, petite Cindy qui a fait ses écoles à l'avenue des Morgines, et ensuite à l'école de la Caroline, passera son Noël au service d'oncologie des HUG. Sa maman doit faire appel à la charité des voisins ou associations privées pour subvenir à leurs besoins.

Cela serait du vrai social, sans ergoter contrairement au gaspillage d'associations dont le nom évoquerait une ponctuation. Pour les raisons évoquées, je vous informe que le groupe UDC refusera cet arrêté.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il fallait rester centré sur le sujet.

M. PERRENOUD : Oui, on parlait de social.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On peut élargir très largement la conception du social, si vous le prenez ainsi.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. RENEVEY : A l'adresse de M. Mathieu, je vous rappelle que les travaux sont prévus pour se terminer vers le courant juin, qu'à partir de là, ces différents corps devront trouver place dans la caserne, et qu'il est évident qu'ils ont besoin de mobilier, ne serait-ce par exemple, pour les Samaritains qui donnent des cours, qui ont un certain nombre de personnes qui viennent, on peut aussi très bien imaginer que très rapidement, on se trouve devant une problématique qui amène à ce que les pompiers ou d'autres corps puissent être sur place, dans des conditions les plus acceptables possibles.

Pour M. Perrenoud, je ne vais pas refaire tout l'historique, on en a déjà passablement parlé en commission, contrairement à ce que vous avez l'air de laisser entendre, une caserne peut brûler aussi, c'est possible, ce n'est pas parce que c'est une caserne et qu'il y a des pompiers, qu'elle ne brûle pas. Je vous rassure sur ce point, une caserne peut aussi brûler.

Pour le mandat d'architecte concernant le mobilier, nous avons des reproches systématiquement, quelle que soit la position prise, si on mandate quelqu'un pour le faire, on nous dira, oui, mais quand c'est fait à l'interne, c'est moins cher, et puis si on le fait à l'interne, on nous dira oui, mais il faut faire travailler les petits artisans, entrepreneurs. Pour nous, comme il avait été expliqué, c'était difficile à ce moment-là, de faire ce travail à l'interne à cause de tous les autres sujets et des effectifs qui ne nous permettaient pas de le faire, et puis, celui qui était mandaté pour le faire, était quelqu'un qui était le mieux à même de connaître exactement les besoins, qui avait déjà des contacts réguliers pour l'amélioration des plans et des travaux de la caserne avec les différents corps, donc qui avait pu avoir ces entretiens-là avec ces mêmes corps pour répondre aux besoins de la sécurité.

M. MIZRAHI : J'ai un problème de compréhension avec l'intervention de M. Mathieu. En fait, il nous dit qu'au nom d'une certaine égalité de traitement, il faudrait arrêter de voter des crédits, donc je ne sais pas, tous les crédits, on va arrêter de les voter jusqu'à ce qu'ils soient tranchés sur le référendum. On vient d'en voter quelques-uns, alors on aurait aussi pu les suspendre. Nous, en tant que Socialistes, on n'est pas pour la théorie de la péjoration, on ne pense pas que si la commune s'arrête de fonctionner pendant 6 mois, ça facilitera la compréhension des Lancéens et des Lancéennes sur les enjeux fiscaux.

M. AESCHBACHER : J'ai la même problématique, je voulais juste savoir si c'était la même personne qui avait conseillé M. Mathieu dans ses propos que celle qui lui avait conseillé d'écrire qu'il fallait voter non au référendum ?

M. FAVRE : Est-ce que vous pouvez reformuler la demande de M. Mathieu ?

M. MATHIEU : « La présente délibération déploiera ses effets uniquement si le Conseil d'Etat approuve le budget de la Ville de Lancy tel que voté par les 3/5èmes de notre Conseil municipal en date du 13 novembre 2008. Tout autre budget communal renverrait cette délibération en Commission des travaux et Constructions ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Tout le monde en a compris la teneur ? Donc, je vous invite maintenant à voter cet amendement.

Cet amendement est refusé par 20 non – 4 oui – 4 abstentions.

Nous votons maintenant le crédit pour l'achat de ce mobilier.

L'arrêté 9a) est accepté par 23 oui – 4 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 décembre 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER

Séance ordinaire du 18 décembre 2008**a) Ecole des Palettes – Rénovation et transformation –
Crédit d'étude (Fr. 210'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey indique qu'il s'agit de la troisième école à rénover, après celles du Bachet et de la Caroline, et que l'opération devient habituelle. Les modifications structurelles et la rénovation des enveloppes ont permis des gains de consommation d'énergie de l'ordre de 30 %.

M. Rudaz présente l'opération, dans une école de 41 classes, ainsi que le planning et ses impératifs, comme la préparation des plans à jour. En réponse à la question d'un commissaire, il indique que le pourcentage de ce crédit d'étude sur l'ensemble des travaux sera inférieur aux écoles précédentes.

Un commissaire intervient au sujet des recommandations de la CMNS en demandant si l'on doit toujours suivre à la lettre ses exigences et si l'expérience permettrait de formater un certain nombre de démarches. Cette question est reprise par un second commissaire rappelant qu'il avait été prévu de conserver une école Waltenspühl au Grand et une au Petit-Lancy afin d'éviter les surcoûts pour des bâtiments d'origine, et il demande pourquoi cette préparation n'est pas confiée à un professionnel extérieur.

M. Rudaz répond que la préparation minutieuse des plans est une tâche astreignante et, qu'en plus, il n'est pas possible de reporter les estimations d'un chantier à l'autre. M. Renevey ajoute que l'expérience acquise dans nos services nous évite de faire appel à un mandataire extérieur.

Un commissaire s'inquiète de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ce à quoi M. Rudaz répond que les mesures engagées à la Caroline seront bien entendu reprises. Le commissaire remarque qu'il serait judicieux de l'indiquer dans le message.

A la demande d'un commissaire au sujet du chauffage, M. Rudaz explique les modifications qui seront apportées, tant au niveau de la régulation que du confort thermique. A ce sujet, le Président indique que le coût devrait être inférieur concernant le remplacement des fenêtres, mais M. Rudaz répond que l'économie se situe dans la durabilité des châssis bois-métal et non dans le choix des matériaux.

Deux commissaires souhaiteraient que les surcoûts liés au choix imposés par la CMNS soient indiqués, en rappelant que leur incidence peut être importante.

Au sujet du travail accompli par M. Rudaz, chacun s'accorde à dire qu'il doit être conservé à l'interne et que, selon M. Côte, le suivi du chantier représente 80 % de son travail. D'autre part, son savoir-faire est unanimement reconnu, y compris par les enseignants.

L'arrêté lu par le Président est accepté par 8 voix et 2 abstentions.

M. RENEVEY : Je voulais juste rajouter un tout petit point. Pour répondre à certaines interrogations, je trouve légitime de se poser la question quant au coût éventuel lié aux demandes particulières de la CMNS, donc on fera en sorte de pouvoir donner ces réponses lors du crédit d'étude. C'est un peu tôt pour les donner aujourd'hui, mais je m'engage à faire en sorte qu'on puisse donner ces informations le moment venu.

M. FAVRE : Je souhaite revenir sur mon intervention en commission au sujet du coût prohibitif que représente, pour la Ville de Lancy, la rénovation de ses écoles, et plus particulièrement, les écoles réalisées par une célébrité locale M. P. Waltenspühl, architecte et ingénieur civil, ce qui n'est pas fréquent.

Loin de moi l'idée de proposer des solutions qui nuiraient à l'originalité dans les jeux de dispositions des cubes, dans la variation des prises de lumières, dans la qualité du fonctionnement et de la distribution des locaux et salles de classes, qualités louées par tous les utilisateurs.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Ce que je demande, c'est que soit établi, ainsi que cela se fait dans tous les projets de construction, un devis détaillé des ouvrages en chiffrant poste par poste le coût des travaux et principalement les coûts inhérents au ravalement de l'enveloppe, traitement du béton isolation et remplacement des briques.

Cette prestation devra être réalisée et présentée à la Commission des travaux avant le dépôt de la requête en autorisation de construire prévue mi-2009, afin que nous puissions, le cas échéant, demander qu'une autre solution de ravalement soit étudiée et chiffrée. Nous pourrions ensuite faire un choix connaissant l'incidence sur les finances locales des exigences de la CMNS.

Si par impossible, une solution beaucoup plus économique et valable techniquement est trouvée et agréée par une majorité d'entre nous, il faudra que le Conseil administratif, appuyé par une majorité du Conseil municipal, explique à ces ayatollahs que pour nous une bonne architecture résulte d'un savant équilibre entre l'esthétisme et le volume du porte-monnaie lancéen.

Cette solution offre en outre l'avantage d'éviter de se trouver mis sous pression en mars 2010 lors du vote du crédit de construction qui sera comme d'habitude global, et nous ne pourrions que le refuser, si nous ne sommes pas d'accord qu'avec une partie des travaux.

En conclusion, je demande que le Service des travaux procède pour mi-2009 à la réalisation du devis détaillé des ouvrages en parallèle avec l'exécution des plans de requête.

M. LUSSE : Pour ces objets, le groupe UDC, s'agissant de maintenir le patrimoine communal des bâtiments, estime que c'est dans notre programme et que c'est indispensable. Le groupe UDC acceptera cet arrêté et se ralliera chaque fois aux experts et à la majorité qui sortira des commissions.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey remet aux commissaires un relevé des coûts liés à la création des bureaux des directeurs des écoles. Les investissements varient énormément en fonction des possibilités et il indique que les surfaces plus que généreuses de nos écoles ont permis de trouver des solutions moins difficilement que dans d'autres établissements.

Un commissaire s'inquiète du fait qu'aucune solution transitoire satisfaisante n'ait pu être mise en place sur le bout de l'avenue des Morgines par un marquage temporaire, afin de faciliter le croisement des bus. Une réunion est prévue avec les représentants de la DGM.

D'autres petits problèmes sont évoqués, mais s'agissant d'un inventaire à la Prévert, je vous ferai grâce de les détailler dans ce rapport.

**11. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 8 décembre 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Vote de 6/12èmes provisionnels autorisant le Conseil administratif à percevoir
les revenus et à pourvoir aux charges de la commune du 1^{er} janvier au 30 juin 2009**

=====

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. MATHIEU présente le sujet : Je vais vous lire mon rapport tel que je l'ai prévu, mais gardez en tête la communication de M. le Maire au sujet des mécanismes salariaux.

En votant cet arrêté, nous autorisons le Conseil administratif à dépenser chaque mois de janvier à juin 2009 un douzième du budget 2008.

Pour bien saisir la situation, procédons par l'absurde et posons-nous la question : qu'advierait-il si nous refusions cette délibération ? La réponse du magistrat en charge des finances et de la Secrétaire générale est claire : ceci n'est pas envisageable, la commune serait sous tutelle.

Pratiquement notre vote signifie que :

- aucun engagement (ASM, délégué aux sports et le chauffeur poids lourd) n'est possible
- les subventions sont bloquées au niveau de 2008, ce qui pose problème pour les institutions suivant une convention collective, toujours ces fameux mécanismes salariaux. Notons qu'Eve Domino qui a déjà ouvert des places supplémentaires pourrait voir sa subvention augmenter mais toujours sur des bases 2008.
- Les investissements ne sont pas touchés dans la mesure où notre Conseil les vote crédit par crédit

Quand vous saurez que, lors d'un grand exercice de style, un commissaire référendaire a essayé de faire porter la responsabilité de ceci aux partis qui ont voté le budget, et que cet arrêté prendra fin aussitôt qu'un budget lancé sera validé par le Conseil d'Etat, vous serez à même de voter cette délibération favorablement comme l'unanimité de notre commission.

M. LANCE : Je vais rappeler ce que j'ai dit au début de cette séance. Effectivement, suite au vote de la Ville de Carouge de la semaine dernière, qui se trouve dans une situation identique à la Ville de Lancy, nous nous sommes aperçus que le vote de la Ville de Carouge était assorti de deux dispositions qui permettent d'assurer et d'appliquer les mécanismes salariaux tels qu'ils sont prévus au niveau des statuts, donc d'adapter les annuités, l'indexation et les augmentations statutaires. L'autre disposition était d'assurer les subventions, particulièrement aux institutions de la petite enfance, pour que celles-ci puissent également appliquer les mécanismes salariaux qui leur sont propres au niveau des institutions.

Il est possible d'inclure ces deux dispositions dans l'arrêté qui a été décrit par le rapporteur, M. Mathieu, et évidemment d'assurer d'appliquer pour les collaborateurs de la Mairie les mécanismes salariaux 2009 et pour les institutions de la petite enfance les subventions qui leur permettraient d'adapter les salaires en fonction de leur convention collective.

C'est cette possibilité que le Conseil administratif souhaiterait pouvoir appliquer, surtout par rapport à nos collaborateurs de l'administration et aux collaborateurs des institutions de la petite enfance.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Merci beaucoup pour ces éléments d'explications.

M. LUSSI : Vous permettrez toutefois ce soir, et j'aurais souhaité peut-être que vous interveniez, nous avons un ordre du jour des débats, pas une polémique sur un référendum. Je vois que vous n'intervenez pas, vous permettrez quand même de dire deux, trois choses.

Ce n'est pas parce que la Gauche a une déception, une frustration que l'on doit immédiatement sombrer dans le monde de la désinformation, chose que l'on constate au quotidien ces jours, tant avec les tracts qu'avec les autres.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Taisez-vous !

M. LUSSI : Permettez-moi de vous dire Madame qu'il n'a jamais été question de stopper, comme on est en train de le dire, le fonctionnement de la commune. Le référendum est un argument, est une possibilité

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

légale largement utilisée jusqu'à ces derniers temps par les partis représentés à gauche. Ne venez pas maintenant nous faire des reproches qui sont non justifiés sur l'effet d'un exercice démocratique.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M. Lussi, s'il vous plaît, vous attaquez la Gauche, je vous signale que c'est la majorité de ce Conseil municipal, y compris les PDC qui doivent être ravis de se trouver englobés dans cette dichotomie qui est un peu trop facile dans les débats actuellement.

M. LUSSI : Ce n'est pas trop facile Madame, alors vous me permettrez de terminer

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : C'est à la majorité de ce Conseil auquel vous vous adressez.

M. LUSSI : Je crois Madame, que jusqu'à ce jour, les référendums sont faits justement quand la minorité n'est pas d'accord avec la majorité, et c'est un exercice légal, démocratique qui n'a pas droit à pareil opprobre. Je dirai pour terminer qu'en Commission, nous avons aussi étudié les budgets et de dire, qu'avec les 2 centimes que nous préconisons, nous avons dit que les mécanismes statutaires ne sont aucunement touchés ainsi que les augmentations du personnel. Je rappelle, si quelqu'un a des doutes ce soir, que j'ai pris expressément la parole en Commission des finances à ce sujet. Je dirai simplement, sorti de cette polémique, que notre groupe ne fera aucunement opposition à la proposition de M. Lance, étant donné que même avec 2 centimes, le budget sera encore largement majoritaire en fin d'exercice.

M. AESCHBACHER : J'aimerais simplement dire que l'Union Libérale-Radicale votera naturellement ces 6/12èmes avec la proposition apportée par le Conseil administratif, puisqu'il a toujours été clair que nous ne voulons pas remettre en cause les mécanismes salariaux. Je me réjouis simplement que le Conseil administratif réécrive un courrier comme il l'a fait avec les salaires de novembre pour expliquer ce qui s'est passé ce soir, et reconvoque les directrices des crèches pour leur expliquer que, contrairement à ce qui a été dit, les subventions ne seront pas bloquées.

M. AUGSBURGER : Je suis désolé, il y a redondance, mais comme nous n'avons pas été avertis avant, il est bien clair que nous acceptons la condition de M. Lance, par contre, je suis un peu déçu qu'il soit obligé d'avoir écouté Carouge et qu'il ait si rapidement écrit à tout son personnel pour dire que les autres sont des « salauds », dommage.

Mme CASUTT : Je n'ai pas tout à fait compris pourquoi M. Lussi s'est énervé comme cela. Vous pensez que de baisser de 2 centimes, tout en laissant les subventionnements aux crèches et les augmentations au personnel ne vont pas préteriter le budget, même avec 2 centimes en moins ? J'aimerais avoir autant confiance que vous, j'espère qu'on ne se retrouvera pas avec un budget déficitaire.

C'est facile de roucouler maintenant, en enlevant 2 centimes au budget, je crains que, si on garde toutes les subventions pour les crèches qui sont de Fr. 1,3 million, plus les mécanismes salariaux qui sont de Fr. 500'000.--, ce qui va nous faire Fr. 1,8 million de différence, vu que le boni n'était que de Fr. 500'000.--, si on perd encore Fr. 1,5 million, on aura Fr. 1'000'000.-- de déficit. Je ne suis pas pour enlever quelque chose aux salariés, mais je crains qu'avec votre baisse de 2 centimes, si elle passe, on arrive à un budget qui soit déficitaire. Je ne sais pas comment on pourra négocier cela vis-à-vis de la Surveillance des communes.

M. AESCHBACHER : On parle des 6/12èmes ou pas Mme la Présidente ? Je suis désolé, vous coupez la parole au préopinant, mais c'est un débat. On fait un débat sur quoi Mme la Présidente ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Silence ! S'il vous plaît M. Aeschbacher.

M. AESCHBACHER : On fait un débat sur quoi Mme la Présidente ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On est en train de parler des conséquences de cette baisse de 2 centimes.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. AESCHBACHER : On parle des 6/12èmes, on ne parle pas de débat sur le centime, je suis désolé, Mme la Présidente. Je crois qu'il faut remettre l'église au milieu du village.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il y a des attaques personnelles, des attaques de groupes, on n'est pas du tout dans le même cas de figure.

Mme CASUTT : Vous êtes d'accord avec ces 6/12èmes, vous êtes d'accord de garder les mécanismes salariaux, vous êtes d'accord de donner les subventionnements aux crèches, mais vous voulez garder votre baisse de 2 centimes.

J'ai peur que si on continue avec cette baisse de 2 centimes, tout en gardant tous les mécanismes tels qu'ils sont, on arrive à un budget qui sera déficitaire.

Maintenant, on va être d'accord avec cette proposition de garder cela, mais on aimerait bien une fois que vous disiez dans quoi, vous seriez d'accord de couper dans le budget pour faire une baisse.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Ce n'est plus dans le débat Mme Casutt.

Mme CASUTT : Oui, mais il faut quand même les remettre à jour, c'est lié. On ne peut pas continuer à donner tout normalement et baisser de 2 centimes le budget. On va arriver à un budget déficitaire. On aimerait juste que vous réfléchissiez à cela.

M. MIZRAHI : Effectivement, il n'y a pas lieu que les fonctionnaires et les crèches de notre commune pâtissent du blocage de l'opposition de ce parlement. Cela étant, je pense qu'on peut prendre acte que les salariés et les crèches ne semblent pas être la cible des foudres de la Droite. On se réjouit effectivement que vous puissiez nous dire sur quoi il faudra couper. Jusqu'à présent, vous ne l'avez pas fait. Aujourd'hui, vous pouvez rire, mais il y a un moment où il faudra arrêter l'électorisme, et il faudra faire preuve de sens de responsabilité.

Vous pouvez toujours nous faire croire qu'une baisse de 2 centimes est indolore, mais je pense que ce ne sera pas le cas. Il y a quand même une logique qui est la logique des chiffres, que, à un moment donné, il faudra vous rendre à l'évidence. En conclusion, nous voterons, le groupe Socialiste, la version telle qu'amendée par le Conseil administratif.

M. ANNEN : J'essaie juste de me recentrer sur le point. Pour éviter des choses, rappeler que par rapport au fait que nous acceptions tout cela, lors de la Commission des finances, une motion d'ordre vous avait été proposée et avait été refusée. Juste pour mettre les choses au clair.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Après toutes ces piqûres de rappel.....

M. LANCE : Je voulais revenir sur la problématique du courrier aux collaborateurs. C'est sûr que nous étions persuadés par manque d'information, ou peut-être par manque de base légale au niveau de ces douzièmes provisionnels de la part du Service de surveillance des communes, puisqu'il n'existe pas un règlement strict par rapport à l'application de ces douzièmes provisionnels que les mécanismes salariaux et les subventions étaient gelés en attendant d'avoir un budget 2009.

A partir de là, évidemment, nos collaborateurs, lorsque le référendum était lancé, ont commencé à se faire du souci par rapport à leurs salaires 2009, et le Conseil administratif a décidé de leur écrire individuellement pour les informer de la situation suite au lancement du référendum. La même chose pour les institutions qui devraient recevoir une subvention plus élevée que celle prévue au budget 2008, nous leur avons écrit en les rendant attentives qu'elles ne pouvaient pas engager un montant de subvention plus élevé que 2008.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Je suis très à l'aise et très franc avec vous, j'ai lu cet article concernant le compte-rendu du Conseil municipal de Carouge samedi, et c'est lundi que nous nous sommes renseignés auprès du Service de surveillance des communes que nous avons cette possibilité d'assurer les mécanismes salariaux et les subventions à la petite enfance. Donc, à partir de là, nous sommes complètement transparents. Si cette proposition est acceptée ce soir, nous allons évidemment réécrire à nos collaborateurs pour leur expliquer cette situation, ils seront certainement très heureux d'apprendre cette nouvelle, également au niveau des institutions de la petite enfance qui s'apprêtaient déjà à bloquer leurs salaires en 2009. Cela sera évidemment une très bonne nouvelle pour toutes ces personnes.

Je voulais aussi ajouter qu'au niveau de ces augmentations statutaires, hormis tous les engagements qui sont prévus en 2009, cela représente Fr. 522'000.-- d'augmentations, et pour les institutions de la petite enfance, cela représente Fr. 459'000.--, sans l'agrandissement de l'Eve Domino, avec l'Eve Domino, c'est Fr. 1'219'000.--. Nous avons déjà dit que, par rapport à Eve Domino, c'était une décision qui avait été prise par le Conseil municipal, que nous n'allions pas bloquer la subvention supplémentaire par rapport à l'augmentation du nombre de places.

M. FAVRE : J'aimerais juste revenir sur l'intervention de M. Augsburgers qui me paraît un peu excessive. Si je comprends, ce blocage des salaires, les augmentations des salaires des employés de la commune 2009, le jour où le référendum est voté, que ce soit oui ou non, ils recevront en prorata des mois, ils auront reçu l'argent de toute façon, et comme ces gens ont toujours dit, même s'il y a une baisse de 2 centimes, ils ne toucheraient pas aux mécanismes salariaux des salaires des fonctionnaires de la commune. Donc, il est faux de prétendre que des gens n'ont pas voulu ou auraient refusé de signer le référendum sous la menace, ou suite à la lettre de la commune qui a été jointe à leurs salaires. Ils savaient de toute façon qu'un jour ou l'autre, quelle que soit l'issue, que ce soit 1 ou 2 centimes, qu'ils percevraient leur augmentation salariale, M. Aeschbacher, vous avez toujours dit, il faudra prendre ailleurs les économies, mais vous avez toujours dit qu'à cela, vous ne toucheriez pas. Que vous soyez clair, ça ne sert à rien de dire qu'on est des « salauds » ou qu'on nous a traités de « salauds », ce n'est pas vrai. A mon avis, cela ne prétérite personne vis-à-vis des employés de la commune, de toute façon, ils percevront leurs augmentations.

M. AESCHBACHER : Je voudrais juste aller dans le sens de M. Favre. Nous avons été clairs en commission, nous sommes clairs ce soir en plénière devant le public, et devant des représentants du personnel et chefs de service. Il a été clair que lorsque nous lançons le référendum, nous l'avons dit clairement, nous ne toucherions pas aux mécanismes salariaux. Simplement, le contenu du courrier qui a été envoyé aux employés de la commune pouvait plus que largement laisser penser qu'ils ne seraient pas payés. Le retour qu'on a eu de certains employés communaux qui ont dit qu'ils ne signeraient pas le référendum à cause de ce souci-là, c'est tout. Comme pour la même problématique des crèches, on a eu la même information où des gens nous ont dit, parce qu'on a fait un petit débat politique sur le référendum, je profite de continuer, qu'on était des « salauds » parce qu'on allait couper dans les subventions des crèches, qu'on ne pourrait pas ouvrir des crèches, qu'on n'aurait pas de places.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On arrête de débattre sur le référendum.

M. AESCHBACHER : Vous avez laissé parler Mme Casutt tout à l'heure, je me permettrai d'en finir avec une phrase. M. Baertschi a dit d'ailleurs la même chose à Léman Bleu, comme quoi, il y aurait 40 places de crèche de moins l'année prochaine à Lancy à cause de ces vilains référendaires.

M. LANCE : J'aimerais juste répondre à M. Aeschbacher, nous n'avons jamais dit dans cette lettre que les collaborateurs ne recevraient pas leur salaire en janvier. Nous avons simplement dit que, suite au lancement du référendum par certains partis, nous les avons énumérés, c'est juste, que les salaires seraient bloqués sur la base de 2008, jusqu'à l'acceptation du budget 2009. Nous n'avons jamais dit que nos collaborateurs ne seraient pas payés en janvier ou en février.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. MIZRAHI : J'ai deux questions à poser à M. Aeschbacher. Est-ce que c'est vous, le groupe ULR, ou le groupe UDC qui avez proposé cet amendement sur lequel vous vous réjouissez de voter aujourd'hui, ou est-ce que c'est le Conseil administratif ?

Est-ce que vous allez dire aussi un jour à ce Conseil municipal et aussi au public qui serait sûrement très intéressé par cette question, où vous prévoyez de couper pour économiser le centime additionnel ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Ce n'est pas la question de ce soir.

M. VITALI : Comment se fait-il que M. Aeschbacher connaisse la lettre qui a été envoyée aux employés ? Moi, je ne l'ai pas reçue.

M. MATHIEU : Après ce débat qui, je crois n'apporte pas grand chose, j'aimerais juste savoir comment on va faire pour voter un arrêté et que les employés de la commune et les employés des différents espaces de vie infantine soient payés à leur juste prix en 2009 ? Est-ce qu'il y a déjà un arrêté modifié, comment cela se passe ?

M. LANCE : Il y a un arrêté b) qui a été préparé et qui vous est distribué. Il prévoit justement cette application des mécanismes salariaux 2009 qui pourra se faire à partir des salaires de janvier 2009.

M. LUSSI : Je continue dans l'esprit de M. Mathieu que j'approuve. J'aimerais demander à M. le Maire, dans cette extension, on est d'accord qu'il s'agit d'adapter les mécanismes salariaux, d'adapter les subventions avec les augmentations statutaires, mais qu'on ne prend pas en compte les augmentations ou autres qui ressortent du budget. Il s'agit de la situation 2008 qu'on adapte avec la vie chère, etc.

M. LANCE : Vous avez parfaitement raison, c'est uniquement par rapport aux mécanismes salariaux, donc on ne parle pas d'engagement de nouveaux collaborateurs.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je pense que la situation est suffisamment claire maintenant. Je vous propose de vous prononcer sur cet amendement modifié.

M. LANCE : Je voulais juste mentionner les parties qui ont été modifiées dans cet arrêté.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il s'agirait de modifier le point IV.

M. LANCE : Au niveau des considérants, 5^{ème} ligne : « Vu qu'afin d'assurer l'application des mécanismes salariaux et le bon fonctionnement des institutions dont la subvention communale couvre des prestations en personnel, il convient de soumettre la présente délibération aux conditions mentionnées dans le dispositif sous chiffre IV » et le chiffre IV prévoit ceci : « - de convenir que la présente délibération est soumise au respect du bon fonctionnement des institutions de la petite enfance, de sorte que les subventions devant couvrir les prestations en personnel soient versées telles que prévues au budget 2009 – au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que fixés par le statut du personnel ».

Voilà ce qui change par rapport à l'arrêté d'origine.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous voilà également fixés. Je vous invite à vous prononcer pour cet arrêté.

L'arrêté 11a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Information sur les candidats proposés par le Conseil administratif au Conseil de la Fondation immobilière communale

=====

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. MATHIEU présente le sujet : Le 9 décembre, M. Lance a été auditionné par la commission des affaires communales et internationales du Grand-Conseil. La commission des finances ayant eu lieu avant l'audition, je ne peux pas vous en parler, mais lui poserai la question dans les divers.

Les représentants des partis de notre Conseil étant déjà désignés, M. Lance nous nomme les cinq experts : MM. Cornut, Jenni, Maticchini, Otter et Reich qui ont, comme le prévoient les statuts, des compétences en matières économique, juridique, financière, technique et sociale.

Une commissaire regrette, qu'à l'instar des membres de la fondation issus de notre Conseil, aucune femme ne fasse partie de ces experts.

Plusieurs commissaires souhaitent que ce Conseil se réunisse rapidement, même si le Grand Conseil n'a pas encore validé les statuts. Le règlement de la Fondation est à établir. M. Lance, tout à fait d'accord, convoquera une première séance pour fin janvier.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Le Maire annonce que les prévisions de recettes fiscales pour 2009 sont à la baisse d'environ 3 %. Il est très préoccupé par cette situation.

A la question, les commissions élargies sont-elles contraires à la LIPAD, Mme de Garrini répond qu'à son avis la pratique lancéenne correspond à l'esprit de la loi, mais qu'elle se renseignera, la notion de commission élargie étant assez vague.

M. Lance nous donne les prochaines séances : 7 séances jusqu'au 8 juin.

**12. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séances des 1^{er} octobre et 3 décembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****Plan directeur communal**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : La conception du plan directeur communal touche à sa fin et un document "version finale" a été remis, comprenant les corrections et remarques qui avaient été apportées lors de la séance de la commission de juin 2008 ainsi que des remarques des habitants.

La Commission passe en revue avec M. Golchan ces différents points. Ainsi, des terminologies telles que "zones, délocaliser, relocaliser, etc." ont été remplacées par des termes qui n'offrent pas de quiproquo. Par exemple "zone" a été remplacée par "terre".

Sur la fiche no 2, "transports individuels", il est noté que le Conseil municipal s'est opposé dès 2004 au tracé direct. Pour mémoire, le tracé direct consistait en la construction d'un pont sur la Drize qui partait de la route de Saconnex-d'Arve pour soulager la route de St-Julien.

Au niveau de la zone du périmètre de Marignac, il s'agit de la page 126 du plan directeur, le terme de "développer des activités" a été employé.

A la remarque qu'un projet de bâtiment administratif existe dans le parc de la Mairie, et que justement on

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

se trouve dans un parc où on ne pourrait plus construire, M. Golchan répond qu'un parc n'empêche pas la création d'activités. Au contraire, il y a de nombreux exemples à l'étranger qui font se côtoyer des entreprises et des espaces publics tels que les parcs. M. Golchan confirme que le parc de la Mairie demeure avec ses accès actuels.

Pour la fiche no 7 "Parc sportif Lancy Florimont", dans actions à engager, il a été remplacé "libérer les terrains" par "l'intégration des bâtiments" et la modification de zone etc., a été supprimée.

Aucune notation ne figure clairement pour le parc Chuit, alors qu'il avait été demandé qu'une remarque y soit apportée afin que l'on ne pense pas que la Commune entend un jour procéder à un déclassement. Pour M. Golchan cela semble évident avec les nouvelles terminologies qu'il a employées.

M. Baertschi précise que le projet du PAV est sorti après l'étude de M. Golchan, et que la commune n'a pas été consultée. Le Conseil administratif n'a simplement pu que rappeler qu'il voudrait garder cette zone verte dans le secteur dit "le camembert", c'est-à-dire la partie située après le stade de la Praille, direction Bachet, et occupée par des entreprises. L'Etat, lui, voudrait, en faire une zone d'activité.

M. Golchan présente encore un logiciel qu'il a mis au point sur Google earth : le plan directeur est superposé à la carte géographique de Lancy et on peut se rendre compte en 3D des projections du plan directeur.

Ce mode de présentation remporte l'enthousiasme des commissaires et ce sera peut-être à la Commission de la Communication de se pencher sur une éventualité de travailler avec ce logiciel.

La Commission approuve à l'unanimité La résolution pour ce plan directeur communal.

Séance du 3 décembre - Le Département du Territoire, par un courrier de M. R. Cramer, a donné un préavis favorable et fait deux réserves :

- que le quartier du Pont-Rouge soit déclassé en zone de développement, ce que la Commune ne veut pas ;
- que le plan directeur pour piétons aille plus dans les détails.

M. FAVRE : Dans notre esprit, un plan directeur, qu'il soit communal ou cantonal, doit transcrire graphiquement le développement que les autorités politiques entendent donner à leur commune ou canton. Ce développement peut être plus ou moins conséquent en fonction des orientations politiques des autorités au pouvoir lors de l'édition de ce plan directeur.

De toute manière, quelle que soit l'orientation politique et l'importance de développement qu'il entend donner, il faut dans un premier temps procéder à l'inventaire des besoins en écoles, lieux sociaux, logements, zones permettant des activités tertiaires secondaires, zones sportives, réguler le nombre de logements qu'il entend voir réaliser annuellement sur son territoire afin d'absorber sans heurt les nouveaux arrivants, prendre en compte les projets déjà connus du canton et, en finalité, régler le curseur à hauteur du développement que l'on entend voir réaliser.

Il faut ensuite implanter les besoins issus de cet inventaire et choix de l'importance du développement en y incorporant les éléments tels que gestion des flux de circulation sur son territoire pour tous types de transport, assurer une bonne cohérence communale, malgré les obstacles géographiques, assurer au mieux la liaison interquartiers.

Or, le plan directeur qui nous est proposé, s'il correspond à l'image que le Conseiller administratif en charge de l'aménagement entend donner à notre commune, ne peut recevoir notre aval par son manque de volonté de mise à disposition de zones d'activités pour le futur, sa vision peu claire, voire volontairement opaque des zones teintées en vert qui ne sont que des tentatives de déclassement à bon compte dans le futur de zones villas ou développement artisanal, d'où la réaction violente et

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

compréhensible de nombres de communiers.

Il fait tout une série de propositions de parcs, sans tenir compte des réalités de la propriété privée. Il faudra être attentif au suivi de ce plan directeur lors de l'établissement des mesures spécifiques.

Ce plan directeur ne contient pratiquement que des mesures écologiques, des mesures de mobilité douce des transports collectifs, ignorant complètement les réalités économiques et l'existence de véhicules privés, alors que nous en possédons pratiquement tous un.

Nous le rappelons, nous sommes pour tout mode de transport, qu'il soit individuel ou collectif, mobilité mécanique ou douce et pour un développement maîtrisé du territoire permettant d'assurer l'avenir de chacun.

Je conclurai en disant que lorsque la commune a décidé de réactualiser, selon la loi, son plan directeur communal, je pensais naïvement que les Conseillers municipaux pourraient s'impliquer et agir concrètement en apportant des idées au fur et à mesure de l'élaboration de ce plan directeur. Malheureusement, tout s'est passé en vase clos et il ne faut pas s'étonner de notre position.

Autre point, je suis persuadé que ces plans directeurs communaux ne riment plus à rien pour les communes suburbaines, elles sont beaucoup trop impliquées dans le développement de la ville par effet de proximité. Par contre, il faudra que la commune soit impliquée d'une manière conséquente dans la réactualisation à venir du plan directeur cantonal.

Je rappelle, à titre d'exemple, que tous les grands projets réalisés et en cours d'étude sur notre commune : stade, centre commercial de la Praille la Chapelle-les-Sciens, Sovalp, les Marbriers ne figuraient pas dans le plan directeur communal de 1990.

Pour toutes ces raisons et pour ne pas démolir complètement le travail qui a été accompli nous nous abstiendrons.

M. AESCHBACHER : J'ai juste un souci. Je n'ai pas réussi à savoir et j'ai l'impression qu'il n'y a pas l'ensemble du Conseil municipal qui a reçu ce plan directeur communal, sauf erreur. Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire l'ont reçu, simplement, il ne me semble pas que le reste des membres de ce Conseil municipal l'ait reçu.

Il me semble que pour un dossier politique important, avec tout ce qu'a relevé M. Favre précédemment, il eut été assez utile que l'ensemble des membres de ce Conseil municipal puisse le recevoir pour pouvoir en discuter, étant donné qu'il s'agit d'une résolution et que c'est important. J'ai une proposition, est-ce qu'on ne reporterait pas ce vote au prochain Conseil municipal et que l'ensemble de ces Conseillers municipaux puisse au moins avoir la version définitive et finale de ce plan directeur, pour ensuite voter en leur âme et conscience.

M. MIZRAHI : Est-ce qu'on pourrait quand même s'imaginer, vous qui êtes partisan un peu d'une gestion économique, de ne pas faire de gaspillage. On pourrait tout de même s'imaginer, parce qu'il y a quand même des caucus qui ont lieu avant les séances, que les gens qui siègent dans la commission compétente fassent rapport à leurs collègues, amènent leurs documents, et que les collègues intéressés regardent lesdits documents. Ou bien, peut-être est-ce trop demander ?

M. ERETZIAN : Je ne sais pas si vous savez ce qu'est un plan directeur communal ? C'est conséquent, ça mérite d'être étudié. Je suis désolé, je ne me prononce pas sur un dossier que je ne connais pas en mon âme et conscience. Si vous le faites, moi, je ne le fais pas.

M. FAVRE : Juste rappeler à M. Mizrahi que le premier document qu'on reçoit lorsqu'on entre dans ce Conseil municipal, c'est un exemplaire du plan directeur. Je pense que c'est un document qui est

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

important. Il y a beaucoup de schémas, cela coûte cher, mais j'ai entendu des plaintes formulées lors des dernières séances de l'aménagement du territoire, des gens qui se plaignaient de ne rien avoir.

Alors, un double discours, au bout d'un moment, c'est usant. Je rejoins un peu l'avis de M. Aeschbacher. Je préconise qu'on le vote ce soir, mais que le Conseil administratif prenne l'engagement de le distribuer à tous les membres de ce Conseil.

M. AESCHBACHER : M. Favre a répondu à ma place. Je vous remercie.

M. BAERTSCHI : Je suis un peu surpris par la position du parti Démocrate-chrétien que M. Favre représente. J'ai compté, il y a eu 15 séances sur le plan directeur communal, alors opaques peut-être, mais en tous les cas, les gens ont eu la possibilité de dénoncer cette opacité. Je crois avoir toujours répondu à toutes les questions qui se posaient. On peut être d'accord ou pas sur certaines options, on peut discuter sur l'utilité d'un plan directeur communal, la loi nous l'impose, peut-être qu'il faudrait en effet le supprimer dans le cadre d'un plan directeur communal, cela est une autre histoire. Nous sommes tenus à le faire.

Je me réjouis de relire après ce que M. Favre a dit, il me semble qu'il y a plein de bonnes choses que je saurai rappeler de temps en temps par rapport au développement de la commune.

Maintenant, je ne pensais pas que c'était un problème, cette affaire de documents, il avait été convenu que chaque groupe reçoive ce document, juste vous rappeler, ce document-là, c'est environ Fr. 80.-- le document. J'ai pensé qu'il n'était pas nécessaire, avant le vote, de donner à chacun ce document, au cas où il y a une modification qui aurait été faite ce soir, on aurait dû refaire le tout. C'est la raison pour laquelle, évidemment, si vous votez ce soir la résolution, et bien, nous allons enfin pouvoir donner à chacun ce plan directeur entier qui ne sera pas amendé. Il faudra aussi insérer, pour l'instant je ne l'ai pas fait, la lettre que M. Cramer nous a envoyée qui indique les deux éventuelles réserves qui sont faites. C'est la raison pour laquelle, nous avons voulu par précaution, pas trop dépenser tout de suite, mais tôt ou tard, et même plutôt tôt que tard je l'espère, cette dépense va être faite, et vous aurez chacun votre plan directeur communal, si vous le votez ce soir.

M. AESCHBACHER : Je suis désolé, je dois rebondir là-dessus. M. Baertschi est un coutumier du fait qu'il ne veut jamais nous donner les documents que l'on demande. Il a été rappelé par M. Favre, tout à l'heure, qu'à la Commission de l'aménagement du territoire, nous avons demandé des documents, on nous a envoyé balader, alors qu'ils existaient.

Je maintiens cette proposition de dire : nous proposons de surseoir à ce vote, jusqu'au prochain Conseil municipal, et qu'on obtienne ce plan directeur communal, qui contrairement à ce croit M. Mizrahi, est un élément important, et je pense, alors là, on peut dépenser de l'argent. C'est quand même que le plan directeur communal, il ne se fait pas toutes les années, je ne connais plus la fréquence, mais il est revu tous les 25 ans, donc je pense quand même que c'est un élément important du travail des commissaires. Je suis désolé, mais régulièrement au sein de ce Conseil dans les commissions, surtout les commissions présidées par M. Baertschi, on n'a jamais les documents pour voter. Je crois que maintenant, il faut dire halte.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je rappelle ce que j'avais dit pour les attaques personnelles.

M. MIZRAHI : Oui, effectivement M. Aeschbacher, je pense qu'il faut dire halte, et vous qui êtes toujours très prompt à dire halte à la diffamation, je vous prie de ne pas faire croire ici que j'ai dit ou même pensé que ce plan directeur communal n'était pas quelque chose d'important. Simplement, j'ai dit qu'on pouvait travailler de manière rationnelle et de manière sérieuse au sein des caucus.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons entendu la proposition du vote au prochain Conseil municipal de cette résolution.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Proposition est refusée par 11 oui – 12 non – 5 abstentions.

Résolution acceptée par 11 oui – 8 non – 9 abstentions. (Voir Annexe).

**13. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION –
Séance du 1^{er} décembre 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSE**

a) Projet de rénovation du journal « Le Lancéen »

=====

M. LUSSE présente le sujet : M. le Conseiller administratif Lance ouvre le débat en précisant que l'objet principal de ce point est que la commission donne une direction de poursuite des travaux, ceci par rapport à la présentation faite par M. et Mme Lorenzini lors de la dernière séance.

Le premier débat tente de fixer les options éventuelles déjà retenues, mais l'on s'aperçoit que rien de précis, par rapport aux diverses propositions discutées, n'émerge.

M. Lance affirme que son souci est de déterminer si la Commission envisage des changements ou si elle désire continuer avec la formule actuelle du Lancéen.

En fait, à ce stade, nous avons trois possibilités :

1. Rester sur le statut quo
2. Améliorer et repenser le Lancéen
3. Choisir une solution autre et indépendante

Il est relevé que le journal indépendant "les Nouvelles d'Onex" a prévu de s'étendre sur Lancy où il sera prochainement distribué. Dans le contexte économique actuel ceci entraînera, pour tous les journaux, une baisse des recettes publicitaires.

M. Lance précise que pour anticiper et pouvoir suivre les décisions, il a prévu au budget 2009 une augmentation de la subvention au Lancéen de Fr. 50'000.--, soit un total de Fr. 150'000.--.

Par élimination, la commission raisonne en ces termes :

- Un journal communal, style Carouge ou Vernier coûterait entre Fr. 300'000.-- et Fr. 400'000.--. Solution écartée.
- Un journal indépendant, style "les Nouvelles d'Onex" ne remporte que peu d'adhésion. Solution écartée.
- Une version améliorée du journal "le Lancéen" comportant un contenu politique plus important semble convenir à l'ensemble. Une légère augmentation de la subvention pourrait être acceptée.

C'est dans cette dernière proposition que la Commission demande d'obtenir un projet détaillé à étudier lors de la prochaine commission. Dans l'intervalle, le statu quo du Lancéen actuel est confirmé jusqu'à la prochaine analyse en commission.

**b) Intégration des personnes handicapées au sein de l'administration
- Point de la situation**

=====

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. LUSSE présente le sujet : M. le Conseiller administratif Lance explique que nous devons traiter ce sujet suite à l'intervention d'un Conseiller municipal lors de notre dernière séance plénière. M. Lance souhaite que le groupe Socialiste précise son intervention par rapport à l'administration municipale de manière à ce que les réponses soient apportées en cette commission. Le groupe Socialiste informe qu'il conduit une démarche en deux étapes.

La première était d'obtenir un point de la situation dans notre administration communale et les réponses déjà apportées ne sous-tendent aucune contestation.

La deuxième étape qui représente le début du débat en cette commission s'articule en :

- Enoncer des nouvelles propositions.
- Indiquer des pistes à suivre.
- S'assurer qu'une véritable politique d'intégration soit suivie par la commune tant sur le plan de faciliter l'accès et les déplacements des personnes handicapées que sur celui d'offrir des places de travail.
- Déterminer les services de l'administration compatibles à des personnes handicapées
- La prise en compte du document remis qui est une véritable "check-list" pour l'administration.
- Etudier la possibilité d'engager une personne dont la mission serait l'intégration des personnes handicapées dans la commune et pour résoudre les problèmes connexes à ceci
- Fixer, par rapport à l'ensemble des places de travail de l'administration, un quota dévolu aux personnes handicapées

Le débat montre une unanimité des commissaires pour envisager des solutions pour les personnes handicapées.

La commission, suite aux explications complémentaires données par M. le Conseiller administratif Lance sur les dispositions prises et déjà appliquées, comprend les difficultés rencontrées mais note, avec satisfaction, que des handicapés sont déjà employés communaux.

Par contre, un certain clivage apparaît lorsqu'est abordée la notion de « Quota ».

Le groupe Socialiste précise que son intention est plus de fixer un but à atteindre que d'imposer un chiffre.

Pour terminer, M. Lance rappelle que le Conseil administratif est sensible à cette problématique et il prendra également en compte les propositions énoncées par le groupe Socialiste.

c) Divers

=====

M. LUSSE présente le sujet : Concernant l'intégration des handicapés, il est demandé au Conseil administratif de revenir avec une position et quelques intentions au niveau du handicap.

Un commissaire demande des nouvelles en ce qui concerne "Contact Emploi Jeune" qui a des préoccupations au niveau de ses locaux.

A ce dernier sujet, M. Lance indique que la Commune a une opportunité de location dans une arcade aux Communes-Réunies. L'étude est en cours.

**14. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 4 novembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

Séance ordinaire du 18 décembre 2008**a) Visite du poste de Lancy-Onex**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : 48 personnes y travaillent dont 35 agents, une enquêtrice et un enquêteur sillonnent le secteur d'un périmètre de 80'000 habitants

b) Discussion avec les îlotiers responsables du secteur de Lancy

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Lance rappelle qu'une cellule d'information et de communication a été mise en place, et chaque mois, les îlotiers, les ASM, M. Demierre du Service des affaires sociales, M. Troxler, responsable de la piscine, les TSHM et certains représentants de sociétés privées de surveillance se réunissent pour évoquer les problèmes rencontrés et y chercher et apporter des solutions. M. Lance tient à relever l'excellente collaboration entre toutes ces personnes. Il relève le travail de fond effectué par les îlotiers et qui porte ses fruits. Les directeurs des écoles primaires vont être approchés à l'avenir pour participer à ces réunions.

M. Lance souligne que les plaintes des habitants concernent principalement des regroupements de personnes entre 23h00 et 05h00 du matin où il est très difficile à la police d'intervenir en raison du manque d'effectif, et les ASM ne sont pas habilités à travailler au-delà de 23h00.

Néanmoins, une collaboration intercommunale avec Bernex, Onex et Plan-les-Ouates permet de faire des patrouilles de 2 ASM tournant sur ces communes de 17h00 à 23h00 la semaine. Une telle surveillance est envisagée également les samedis et dimanches.

Incivilité/insécurité - Aucune carte de zones d'insécurité n'existe tant à Lancy qu'ailleurs. Il faudrait plutôt parler d'incivilité que d'insécurité.

En effet, Mme Schelker, enquêtrice de sécurité publique, explique que les gens ressentent différemment les incivilités et l'insécurité. L'incivilité consiste au mépris de la chose publique en faisant des tags par exemple, et l'insécurité est le sentiment de crainte que l'on ressent face à une bande de jeunes qui traînent.

Elle a effectué un long travail de terrain auprès des jeunes dans le secteur de l'Etoile Palettes, et finalement ce travail a porté ses fruits. Mais c'est une tâche qui ne doit jamais s'arrêter et il faut toujours être et se montrer présent.

Mme Schelker donne quelques chiffres sur le diagnostic local de sécurité 2007 concernant la petite et moyenne criminalité: Aux Avanchets, on se situe à 74,3 %, au Lignon à 35,3 % et le quartier Bachel-Palettes est à 28,2 %. L'idéal serait de baisser à 20 %.

Centrale téléphonique - Il est rappelé qu'il faut toujours téléphoner à la police lorsque l'on constate un délit, une infraction, une perturbation sur la voie publique. En effet, même si l'appel n'est pas pris de suite, il faut insister jusqu'à obtenir une réponse à l'appel. Même si la police ne peut pas se déplacer à chaque fois, il existe une main courante sur laquelle est noté chaque appel avec son pourquoi. Lorsque les plaintes deviennent récurrentes pour un même endroit ou des mêmes personnes, les patrouilles peuvent alors définir les priorités d'intervention, et alors se rendre sur place de suite.

M. Plee explique que la nuit, avec des effectifs restreints, soit 3 personnes à la centrale, il est très difficile de pouvoir répondre à tous les appels, surtout lorsque l'on sait que certaines nuits, il peut y avoir jusqu'à 700 appels !

M. Plancherel, brigadier remplaçant du chef de poste, remet un document statistique pour les 3 trimestres de 2008, qui laisse apparaître néanmoins une baisse des délits pour 2008 par rapport à 2007.

Trafic de drogue - La situation est relativement calme à l'Etoile Palettes, secteur où plusieurs petits sites de trafic existent et sont connus, et que la Police essaye de démanteler petit à petit.

Mme Schelker relève que par chance il ne s'agit pas encore de trafic de drogue dure.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Effectif de la police : M. Plancherel convient que les effectifs sont insuffisants. La profession n'intéresse plus du tout les jeunes, malgré la baisse de certains critères de recrutement.

Pour lui, il préférerait avoir plus d'ASM bien formés et qui travaillent la nuit plutôt que de faire appel à des agences de polices privées.

M. Lance rappelle que les ASM ne sont pas armés, pas formés comme les agents de police, et ne sont pas habilités pour arrêter des contrevenants. Il leur est donc impossible de travailler la nuit.

Vidéo-surveillance - Serait-elle la solution pour diminuer l'insécurité et les incivilités ?

M. Plee relève que la vidéo surveillance risquerait de rencontrer des obstacles au niveau de la protection de la sphère privée. Elle pourrait aider à résoudre des enquêtes sur des vols par exemple, mais au-delà, il est encore difficile de se prononcer. L'utilisation en est très complexe.

M. Lance informe que suite aux nombreux vandalismes dans le parking Louis Bertrand, le Conseil administratif pris la décision d'y placer des caméras.

Traitement des mendiants : A la question d'une commissaire de savoir pourquoi on en rencontre encore partout, et le plus souvent aux mêmes endroits et comment ils sont délogés, M. Plancherel confirme que des ordres ont été donnés pour les déloger et qu'ils encourent même des peines de prison.

M. Scaglioni confirme que les ASM interviennent pour les déloger, connaissent les endroits où ils opèrent et il faut insister car ils reviennent toujours.

Collaboration avec les TSHM - Mme Schelker confirme que la collaboration se fait à tous les niveaux et surtout avec la nouvelle équipe de TSHM qui connaît et suit bien les jeunes sur le terrain.

Il est répondu à un commissaire que les problèmes de squats rencontrés avec le local des scouts sous le Pont de Lancy ont été résolus en collaboration avec la gendarmerie, les ASM et le SPPM.

Problématique des groupes de jeunes - Les communiers se plaignent de plus en plus des nuisances sonores et polluantes qui sont générées par ces regroupements de jeunes et de moins jeunes dans les parcs publics. Quelle intervention efficace avoir ? Mettre des grillages autour des parcs et les fermer la nuit ?

Mme Schelker donne l'exemple du parc des Bastions qui est grillagé et fermé la nuit pour éviter tous ces désagréments.

Les intervenants du poste Lancy/Onex sont vivement remerciés par les commissaires et il est suggéré d'organiser une telle séance une fois par année.

c) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Une campagne de prévention des accidents se déroulera à partir du 10 novembre pour une semaine sous la houlette de M. Bise et de la Suva.

La villa 51, route de Chancy (périmètre de Lancy-Square) a été squattée en attendant sa démolition. L'évacuation a eu lieu immédiatement par la police qui y a retrouvé deux géorgiens recherchés pour cambriolages.

Un commissaire rappelle son souhait d'avoir une analyse détaillée du contrôle des zones bleues à examiner avec la Fondation des parkings, et il souhaite également avoir une présentation des différentes tâches des ASM, notamment le temps consacré au contrôle du stationnement.

**15. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 novembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

Séance ordinaire du 18 décembre 2008**a) Procédure AIMP – Explications**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : En préambule, M. Renevey remarque que les limites de construction concernant les normes AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) ont été indiquées pour les communes, les cantons et les autres entités publiques.

Lancy a pour volonté de favoriser les entreprises de la place, ce qui ne signifie pas que d'autres entreprises ne sont pas retenues. La procédure AIMP est un exercice lourd, sujet à recours à chaque étape. Les procédures AIMP ont été utilisées pour la piscine de Marignac et pour le stade de Florimont.

Une fondation communale, qui est de droit public, serait également soumise à des procédures.

Un commissaire demande par quel biais se font les offres et ensuite comment se déroule un crédit d'étude.

Un appel d'offre est fait pour un chantier et un cahier de charge est établi. Les entreprises s'inscrivent et reçoivent le cahier des charges. La commune demande un certain nombre d'éléments (projets réalisés, effectifs, etc.). Le choix se fait sur ses critères ainsi que sur le prix, lequel représente 60 % de leur décision. La procédure est similaire que ce soit pour une commune ou pour un canton.

Pour le crédit d'étude, des dossiers de candidature sont remplis et le choix se fait généralement en deux tours. Cependant, il est nécessaire que le mandataire puisse se prévaloir d'un certain nombre de critères. Quatre ou cinq candidats sont retenus et une série de prix leur est alors demandée. Des pools de mandataires sont créés lors du second tour. Les procédures ne sont pas simples, d'autant plus qu'il y a un sens aigu du recours dans le domaine.

Un commissaire évoque une entreprise italienne qu'il a approchée et qui présente des prix beaucoup plus bas.

Un autre commissaire demande si le taux de change est fixe dans ce domaine. En effet, les accords bilatéraux permettent d'engager une entreprise européenne. Est-ce que l'euro est pris comme valeur étalon ?

Un commissaire intervient est rappelle que les limites AIMP existaient avant l'euro. Il demande ensuite si les montants sont définis par corps d'état.

Il lui est répondu que c'est un peu plus compliqué. Le maître de l'ouvrage peut placer 20 % du montant pour aller plus vite, mais uniquement sous certaines conditions.

D'autre part, les montants donnés sont hors taxes, un bâtiment de Fr. 10 millions peut être calculé à Fr. 7 millions seulement.

A la question d'un commissaire qui demande qui est garant de ces procédures, M. Renevey lui répond qu'il y a des spécialistes de ces procédures AIMP.

Pour conclure, le Président ajoute que les exigences diffèrent selon les maîtres de l'ouvrage et que le coût de la construction n'est pas linéaire.

b) Villa Tacchini – Salle de spectacles – Point de la situation

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : En préambule, M. Renevey explique que l'approche de M. de Planta est plus précise quant aux volumes et à l'implantation. Les utilisateurs ont eu différentes demandes et il n'a

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

pas été possible de valider définitivement ces plans. Une nouvelle mouture vient d'être terminée et devra être validée prochainement, cependant, l'échéancier est respecté.

Le Président fait remarquer que la salle a été rétrécie et que les locaux techniques ont été déplacés et ont passé à 30 m².

M. Côte acquiesce. Ces locaux doivent intégrer différents appareils et respecter la norme Minergie, il faut faire confiance à l'ingénieur.

Un commissaire demande si le mobilier fait partie du budget global et M. Renevey lui répond que cela dépendra du devis général. Ce sera une affaire de négociation.

Selon M. Côte le plan financier doit être réalisé pour le mois d'avril, à la suite de quoi, la Commission se penchera à nouveau sur ce dossier.

c) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Renevey annonce que l'appel d'offre pour la piscine de Marignac a été adopté à l'unanimité pour la Commission des sports. La Commission des travaux devra être saisie de ce dossier prochainement

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de la demande de démolition du bâtiment de la Virgule. M. Renevey attend le rapport que Mme Deuber-Ziegler promet de rendre d'une semaine à l'autre depuis la fin de l'été.

M. Renevey nous montre des photos de giratoire avec une plantation de bouleaux au centre pour des ronds-points envisagés sur le tronçon Morgines/Grandes-Communes.

Un commissaire déclare s'opposer à ce genre de giratoire et qu'à défaut, il ira lui-même couper les bouleaux pour éviter les feuilles mortes sur la route.

Un autre commissaire déclare avoir vu une société changer des feux de signalisation mais des travaux doivent être faits sur ce tronçon de route. M. Côte lui répond que ceci ne dépend pas de la commune mais de la DGM, quant aux travaux, ils ne débiteront pas avant une année.

Le Président demande ce qu'il en est de la terrasse de la Petite Vendée car il n'a rien vu à ce sujet. M. Renevey répond que le Conseil administratif a appris par hasard cet aménagement et qu'il a donné l'ordre de le supprimer.

Avant de conclure, M. Renevey prend note des craintes du Président concernant un mandat confié pour le stade de foot à M. Baldacci, car ce dernier est maintenant engagé dans une entreprise qui semble être en mauvaise posture.

**16. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 19 novembre 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

Audition des responsables de Contact Emploi Jeunes

=====

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. MATHIEU présente le sujet : Mme Puglisi et M.Kunzi travailleurs sociaux responsables de Contact emploi jeunes nous font un rapport complet et détaillé de leur lieu de travail oeuvrant en faveur de jeunes en recherche d'emploi ou en rupture de formation.

Lors de cet exposé, ils développent les points suivants :

- Mission et objectifs de la structure
- Prestations pour les jeunes
- Prestations pour les entreprises
- Parcours, caractéristiques des jeunes
- Evolution du marché du travail pour ceux-ci

La seconde partie de leur exposé traitée d'une manière statistique illustre le dynamisme et l'efficacité de cette structure. 84 jeunes ont bénéficié d'une palette de prestations « sur mesure » selon la situation du jeune.

Plus de mille heures de travail sur mandat, plus d'une centaine de semaines de stages rémunérées ou non et enfin 3 stage de 10 mois ont permis à 75 % d'entre eux de reprendre leur avenir en main. Cette liste n'est pas exhaustive, la qualité de l'accompagnement étant également mise en exergue.

Les principales difficultés rencontrées sont un niveau scolaire faible et le fait que ces jeunes manquent de confiance en eux. Ce type de précarité sociale est préoccupant et les réponses apportées sont encourageantes.

Le riche débat qui suit, démontre l'utilité de cette structure et l'imagination dont font preuve ces professionnels. Ouvert depuis 14 mois, Contact emploi Jeunes remplit ses objectifs, mais certaines difficultés sont encore à surmonter, particulièrement en utilisant des compétences à trouver auprès des entreprises locales, ou auprès de retraités par exemple pour les cours de remise à niveau scolaire.

Il s'agit surtout de garder le lien avec les jeunes pour que ceux-ci ne se découragent pas, et de trouver des solutions à la carte. C'est le pari de ces deux travailleurs sociaux convainçants et convaincus.

**17. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 20 novembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****a) Centre Intercommunal des Evaux – Visite des installations
- Présentation des objectifs de la Fondation**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La Fondation est un centre intercommunal, dont Lancy est partenaire.

M. Renevey représente Lancy dans le Bureau de la Fondation, et avec M. Baertschi, il siège au Conseil, organe suprême composé des magistrats des communes partenaires.

M. UONG, président de la Fondation des Evaux déclare que le Conseil a défini des objectifs pour l'année prochaine. Ils ont pour but d'augmenter la visibilité du centre, sa fréquentation et d'améliorer les relations avec les autorités des communes partenaires.

Les installations sont vétustes; de futurs travaux de restauration s'avèrent nécessaires. D'où, l'élaboration d'un plan d'investissements, et de l'adaptation de la structure du personnel.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Une commission exécutive regroupe les responsables techniques des différentes communes. C'est M. Côte qui représente Lancy.

M. Clément est l'administrateur du centre à 100 %. Une secrétaire et un ASM le seconde, chacun à 50 %, avec, en parallèle, un chef de service à 100 %, ainsi que 9 autres collaborateurs. Six personnes temporaires placées en partie par le chômage, complètent l'équipe.

La commission exécutive mène des études et donne des préavis sur :

- Le plan financier
- Le budget
- Les investissements
- Les comptes
- L'organisation et l'exploitation du centre,
- Le renouvellement des machines
- Les mandats.

Actuellement, en plus de l'étude menée sur l'amélioration de l'accessibilité du centre (priorité à la mobilité douce), le plan financier 2009-2013 est élaboré : Fr. 4 millions sont prévus pour le renouvellement de certaines infrastructures. La part de Lancy sera à hauteur de Fr. 743'366.--. Les travaux sont planifiés sur les 5 prochaines années. Les emplois temporaires du chômage vont disparaître et plusieurs employés sont proches de la retraite; il sera donc nécessaire d'augmenter les charges pour la création de 2,5 postes.

Ouverture des débats : Pour répondre aux questions des commissaires, il est répondu que la Ville de Genève participe relativement régulièrement aux séances, que la représentativité des communes est bien proportionnelle à leur participation financière et qu'elles sont toutes représentées par un membre au sein du bureau.

Et en vrac : La fête organisée l'été précédent fut très appréciée. Tous les clubs peuvent accéder aux Evaux, il suffit de s'adresser à la Fondation. En sachant que les terrains de foot sont saturés. Toutes les équipes veulent jouer dans le même créneau horaire ! A la demande de Bernex, un nouveau planning a été refait. Dans l'idéal, un terrain synthétique serait le bienvenu, car les équipes n'aiment pas trop jouer sur le terrain en stabilisé ! Une première à signaler : Le club de rugby de la Police cantonale a obtenu une plage d'entraînement. Il est suggéré la création d'un mini-golf, attractif pour les familles. Pour cette tranche de population, le petit train, récemment acquis par la Fondation est très apprécié et un demi poste est d'ailleurs sollicité pour le faire fonctionner.

Concernant le club de cricket, celui-ci a été bien accueilli; des travaux vont finalement être réalisés et le terrain sera opérationnel au printemps. A signaler que ce club a gagné la coupe suisse.

Visite des installations : La réception du centre a été déplacée et des bureaux ont été créés. Visite des 3 dortoirs :

- un de 40 places
- un de 20 places et
- un de 10 places

M. Clément regrette que ces dortoirs ne soient pas plus sollicités malgré la publicité et confirme qu'ils n'ont pas été utilisés pendant la manifestation de Taizé comme prévu initialement.

Il est remarqué que les journées sportives qui s'organisaient au stade du Bout-du-Monde se font à présent en partie aux Evaux. C'est ainsi que le centre accueille 25'000 élèves par an.

Visite ensuite des anciens et des nouveaux vestiaires ainsi que la salle polyvalente. Elle se loue avec ou sans la cuisine ; sa capacité est de cent personnes.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

La Commission visite encore le fitness et le jacuzzi. Leur création et les petits travaux d'entretien sont faits à l'interne.

M. Clément évoque encore la présence de caméras de contrôle; elles se trouvent à la réception et étaient prévues initialement pour la surveillance de l'arrosage des terrains et servent maintenant à la prévention d'actes de vandalisme.

**b) Stade des Cherpines – Utilisation du terrain par le Grand-Lancy F.C.
- Point de la situation**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Il est rappelé que les communes de Plan-les-Ouates et Lancy avaient financé les terrains de foot des Cherpines et qu'une convention signée par les deux communes réglait leur utilisation.

Plan-les-Ouates a dénoncé cette convention de manière abrupte avec comme argument principal l'aspect impératif de la décision. Un justificatif précis leur a été demandé. Plan-les-Ouates ne cédera pas, mais est prête à quelques accommodations.

Cette commune a des projets grandioses : patinoire, terrains de squash, tennis, hôpital sportif et envisage de déplacer les terrains de foot afin d'y installer les chantiers dès 2010.

L'utilisation de ce stade est importante pour le club du Grand-Lancy en raison de l'éclairage existant.

Pour anticiper la situation, une étude pour l'illumination du stade des Fraisiers est en court, projet qui pourrait être financé en partie par le remboursement de Plan-les-Ouates. Le projet s'élèverait à Fr. 200'000.-- environ.

Tout en sachant que l'éclairage des Fraisiers sera difficilement accepté par le voisinage, car déjà refusé il y a 25 ans par le Tribunal Fédéral.

L'autorisation de construire pour les Fraisiers doit être lancée rapidement afin de cadrer avec le planning prévu aux Cherpines tout en continuant les négociations avec Plan-les-Ouates afin d'utiliser les autres terrains de cette commune.

Il est signalé, cela étant, que pour le club du Grand-Lancy, il serait plus intéressant d'avoir finalement le stade des Fraisiers éclairé.

Il est aussi remarqué par un commissaire, qu'il est surprenant de constater que deux communes participent à un projet à hauteur respectivement de 50 % et que l'une d'entre elles, à savoir Lancy, doit encore payer une redevance de Fr. 40'000.-- (sous forme de frais d'entretien) et cela sans que les joueurs puissent utiliser les vestiaires !

Il rappelle ensuite que le stade de Genève, en procédure de faillite, n'est pas utilisé et que les équipes pourraient s'y entraîner. Ce serait même une avance sur la dette de Fr. 3 millions due à Lancy.

Actuellement, une salle omnisports est également partagée avec Plan-les-Ouates. Il s'agit d'une convention tripartite, le DCTI étant propriétaire à 90 %. Il n'y a donc là, pas de risque de désistement !

Séance ordinaire du 18 décembre 2008**c) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Les prochaines séances de la Commission auront lieu les 15 janvier, 12 mars, 14 mai.

Audit du Lancy-Natation : il s'est avéré nécessaire pour la commune, le club risquant d'être mis en faillite prochainement. Il est également signalé par un commissaire, que le bulletin du club a été distribué par le biais onéreux du GHI. La question étant, qui a financé cette opération ? Les déclarations du nouveau président du club sont-elle à mettre en doute ?

M. Renevey souhaite, ainsi que la commune, que le Lancy Natation perdure. Il faut attendre les résultats de cet audit et prendre les décisions qui s'imposent. Il rappelle que, dans la plupart des conflits, les deux parties ont une part de responsabilité.

Le 40ème anniversaire de la piscine est provisoirement maintenu. La date étant fixée au 16 mai 2009. L'incertitude pèse sur cette manifestation en raison du référendum ainsi que sur d'autres projets comme les parasols prévus à la piscine.

M. ANNEN : Je demande l'ouverture du débat sur le point b) Stade des Cherpines. Comme cela a été un peu rapide, j'ai attendu que Mme Dilonardo termine son rapport.

Dans le rapport de Mme Dilonardo, il est dit que la convention avec Plan-les-Ouates pour le stade des Cherpines a été interrompue, que quelques solutions ont été abordées, dont une que je trouve intéressante, mais qui est peut être encore à creuser, qui est celle du Stade de Genève. Comme vous le savez, il n'est pas beaucoup utilisé, et quand il est utilisé, il n'y a pas beaucoup de monde.

Je voudrais savoir ce qu'il en est de la convention actuelle qu'on a avec le Stade de Genève ; la convention interrompue au niveau du stade des Cherpines, je voudrais savoir les possibilités qu'il pourrait y avoir au niveau des réponses aux attentes des clubs de foot, en sachant la problématique qu'on a eue avec l'éclairage du stade des Fraisiers, où on avait eu des problèmes d'autorisation. Je désire savoir s'il est possible d'avoir quelques renseignements à ce sujet.

M. LANCE : Sauf erreur de ma part, au niveau de la convention avec le Stade de Genève, il n'est prévu aucune utilisation du terrain en lui-même. Il est prévu l'utilisation des coursives, mais pas le terrain de football. Cela reste à vérifier !

M. ANNEN : J'ai entendu parler de cette convention, mais il y a aussi des avantages, il était prévu dans la convention, à nouveau je demande confirmation, par exemple l'utilisation des coursives et de l'Event Center ne seraient plus possibles à l'avenir. C'est pour cela que j'aimerais savoir où on est avec ces conventions d'utilisation.

M. LANCE : A l'heure actuelle, cette convention serait caduque parce qu'elle avait été mise en place en 2003, sauf erreur de ma part, lorsque le Servette jouait encore là-bas, il y avait encore du public genevois et il était prévu de distribuer à chaque match 300 billets à la population de Lancy, il y avait aussi des compensations pour l'utilisation des coursives pour des manifestations. Je vérifierai cette convention, mais, pour ma part, je pense qu'elle est caduque aujourd'hui.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Ce sujet pourra être abordé à la Commission des sports.

M. RENEVEY : Oui, effectivement. Entretemps, j'ai reçu la lettre que j'avais réclamée pour clarifier ce côté impératif de la part de Plan-les-Ouates, donc cette lettre est arrivée. Je comptais en parler dans une prochaine commission pour donner la suite des événements à venir.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

M. MATHIEU : Si la convention est caduque, il y a peut-être une autre convention à signer, étant donné les millions que la Ville de Lancy a mis dans le Stade de la Praille, et peut-être négocier le terrain une fois par semaine. Si c'était possible, ce serait assez sympa si les jeunes lancéens pouvaient jouer au Stade de la Praille, je suis sûr que cela leur ferait très plaisir.

18. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 26 novembre 2008 – Rapporteur : M. Jean FONTAINE

a) Détermination et établissement d'une systématique pour recevoir ou non les opposants à des projets de PDQ, PLQ ou densification en zone villa
=====

M. FONTAINE présente le sujet : Le Président rappelle qu'à la demande d'un commissaire lors d'une précédente séance, il a mis ce point à l'ordre du jour.

Il s'ensuit une discussion où l'ensemble des représentants de chaque groupe semble être d'accord sur le fait qu'il faille construire du logement et que, à partir du moment où une association ou groupement se crée, il est de leur devoir de les entendre.

Le Président signale que le fait de recevoir ces groupes d'opposants mène la Commission à réfléchir, voire à changer d'orientation, sous la pression des pétitionnaires.

Néanmoins, le Président souligne que cela n'a pas été le cas dans le cadre du chemin Henri-Wissner, où la majeure partie de la commission aurait voté non.

Un commissaire souligne qu'il partage cet avis et que certains objets présentés sont de la pollution visuelle. Un deuxième commissaire met en évidence le bien-fondé de recevoir des opposants, dans le sens où la Commission peut être alertée par rapport à des points qu'elle n'aurait pas vus.

Un troisième commissaire reste sceptique par rapport à la mise en application d'une grille, de peur de mettre en place un outil trop procédurier.

Un dernier commissaire signale que les demandes d'audition risquent de devenir systématiques et contraignantes.

Il s'ensuit un débat sur différents projets PLQ, PDQ, dans lequel un commissaire s'interroge quant au pouvoir réel de la Commission lorsqu'elle doit se prononcer sur un PLQ.

Il a en mémoire le projet des Marbriers dans lequel il a eu l'impression que la Commission n'avait rien à dire.

Le Président rappelle que si une commune refuse un PLQ, l'Etat peut l'accepter et soulève la question de savoir s'il faudra entendre les opposants de la Chapelle-les-Sciers.

M. Baertschi relève que, depuis quelques années, on privilégie la discussion sur les plans directeurs de quartier qui lient les autorités, la Ville de Lancy et l'Etat de Genève.

Dans le cas de figure des Marbriers, de la Chapelle-les-Sciers, des Semailles, la Commune peut effectivement donner son avis, mais cela n'engage que les autorités.

En final, un commissaire demande à M. Baertschi s'il peut indiquer l'ancienneté du PDQ lors de la

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

présentation d'un projet. M. Baertschi confirme cette possibilité.

Le Président prend note de cette proposition et clôt la discussion.

**b) Urbaniste mandaté spécifiquement pour d'importants projets d'urbanisation
- proposition du Conseil administratif**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : Le Président rappelle qu'il avait demandé que la Commission puisse être assistée par un urbaniste sur les sujets importants qui lui seront soumis à l'avenir.

Le Conseiller administratif délégué répond en proposant Mme Stiles, du groupement d'architectes Strata. Il confirme que son aide sera précieuse, notamment dans le cadre du projet de Sovalp.

Un commissaire saisit l'occasion de demander ce qu'il en est de la collaboration avec Plan-les-Ouates à ce sujet.

M. Côte signale que pour les écoles, les architectes doivent rendre leurs projets dans quelques semaines. Le jury se réunit au début du mois de janvier 2009 pour sélectionner les 6 ou 7 meilleurs projets et pour passer ensuite au second tour.

M. Baertschi souligne que le Conseil administratif s'est mis d'accord avec celui de Plan-les-Ouates sur le fait d'essayer de donner à ce nouveau quartier un côté « éco-quartier ».

Un commissaire demande si un parking souterrain a été prévu. M. Baertschi indique en conclusion qu'il y en a un de prévu sous le chemin piétonnier.

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme CORMINBOEUF : Je m'exprime en tant que Présidente de l'Association des locataires de l'Etoile Palettes et au nom des locataires, qui s'inquiètent à juste titre des incivilités qui sont de plus en plus fréquemment commises dans les allées, plus particulièrement les allées 62/64 et 66/68.

Comme je le relatais dans mon rapport de la Commission de la sécurité, nous avons constaté un mieux et tout le monde s'en réjouissait.

Que s'est-il passé pour que depuis environ 3 semaines, des regroupements massifs dans les allées et cela surtout en fin de soirée, recommencent, avec à la clé, des détritiques, restes de nourriture, et j'en passe qui se ramassent à la pelle le lendemain matin, et des locataires qui ressentent un sentiment d'insécurité de plus en plus fort en rentrant chez eux, que ce soit à 18h00, 20h00, 22h00 et etc., jusqu'au petit matin ?

Contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, les catégories d'âges des jeunes sont différentes selon les heures d'occupation des allées, et les mineurs n'y sont pas très nombreux.

La régie générale de l'immeuble a demandé dernièrement à la société de surveillance des tournées supplémentaires à l'intérieur des allées, car ces allées sont occupées à 99 % de personnes qui n'habitent pas l'Etoile.

Il y a 2 semaines, l'agent de sécurité privée s'est senti agressé et a donc fait appel à la police, qui est intervenue, sans interpellation particulière.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Le lendemain, des boîtes à lettres étaient défoncées, les portes des allées ainsi que les vitrines des commerçants tagguées avec des jolis slogans que je vous laisse imaginer.

A la suite de ces derniers faits, les locataires qui en ont par dessus la tête de devoir subir constamment ces déprédations ont signé nominalement une plainte collective qui a été adressée tant aux instances communales que cantonales, sans oublier bien entendu la police.

A relever encore que des enfants qui vont à l'école des Palettes craignent maintenant de rentrer dans leur allée au vu des groupes qui y sont installés. Je pourrais encore beaucoup vous relater ce genre de faits, mais je vais m'arrêter là.

Les locataires de l'Etoile Palettes et sûrement d'autres habitants de la commune, vous demandent à tous, Conseillères et Conseillers municipaux de prendre au sérieux ce qui se passe actuellement, avant que la montée de ces incivilités ne soit plus maîtrisable.

N'oublions pas que nous avons aussi été élus pour faire respecter le bien-être et la sécurité de nos administrés. Il n'y a pas que la construction de logements comme souci, et efforçons-nous de tout faire pour que notre slogan "Vous êtes bien à Lancy", ne devienne pas obsolète dans un avenir tout proche.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

M. LUSSI : Ma question s'adresse au Conseil administratif et la réponse ne sera pas pour ce soir, mais pour une prochaine séance.

Vous n'ignorez pas qu'au printemps prochain, les Chambres Fédérales devront se prononcer, il y aura peut-être des votations, sur l'augmentation de 0,4 % de la TVA. Je désirerais avoir de la part du Conseil administratif le montant exact, du montant réellement versé à la TVA par notre administration par ses sous-traitants régies et autres, de manière à pouvoir globaliser quel est le montant pour les communiens de Lancy de cette charge TVA.

M. MATHIEU : Pendant cette période, on a l'air de se chamailler un peu plus que d'habitude, je voulais juste relever qu'à la Commission de l'administration, nous avons parlé d'handicap, parce que tout le monde sait écouter et tout le monde était courtois, et je pense que c'est bien des fois de boire le verre à moitié plein. Merci à cette commission, c'était un moment sympathique.

Est-ce que M. Lance peut nous dire très rapidement ce qui s'est passé avec la commission du Grand Conseil concernant l'avenir de la Fondation communale immobilière ?

M. AUGSBURGER : Première remarque pour signaler une nouvelle fois, je m'adresse à vous, que le fait d'être Président ou Présidente du Conseil municipal ne confère en aucun cas le privilège d'être le 1^{er} ou 1^{ère} citoyenne de la Ville de Lancy ! D'autre part, nous pourrions attendre plus d'impartialité de la Présidente quant aux interventions de tel ou tel intervenant.

Au sujet de la participation aux Floralies 2008, M. Renevey nous expliquait en Commission de l'environnement le 13 décembre 2007, que la participation de la Commune était importante pour deux raisons :

1. Valorisation pour les employés qui très souvent obtiennent des prix et participent à l'image de marque de la commune
2. les Floralies permettent aux employés du Service des parcs, promenades et maintenance de s'exercer, c'est un test grandeur nature qui leur permet de se faire la main.

En séance du Conseil municipal le 20 décembre 2007, le MCG, l'UDC et l'ULR refusaient cet investissement de Fr. 50'000.-- accepté en séance par 19 oui – 12 non et 1 abstention.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

Quelle surprise de découvrir cette année 2008 à la Foire de Genève qu'une sous-traitance de ce stand a été confiée à M. Yann-Lou Lara, sculpteur plasticien, domicilié à Bonne-sur-Menoge !

Pour ma part, la déception est entière et j'invite ce Conseil municipal à plus de rigueur, ce stand étant plastic et non floral.

La signalisation lancéenne me surprend ! Le plan nouvellement affiché à l'avenue Eugène-Lance devant la Mairie fait état du nouveau poste des ASM au Petit-Lancy, alors que la Maison de la sécurité est ignorée au profit de l'ancienne caserne des pompiers.

Au parc Tressy-Cordy, un panneau a également été posé cette semaine, nous indiquant que le silence était de « rigueur » et non de rigueur de 22 à 8 heures. Est-il possible que l'administration effectue une relecture interne ?

Enfin, pour celles et ceux qui défendent inconditionnellement la culture à la Villa Bernasconi, la collection de vibromasseurs exposés est, je l'espère, qu'une vitrine et non une incitation à la location !

Enfin, une nouvelle demande pour faire arrêter le parking sauvage à la place du Château, en face de notre Mairie.

Enfin, mille excuses à mon épouse pour avoir lu son courrier communal.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Même si vous ne daignez pas m'accorder le statut de première citoyenne de la commune, je me permets juste de vous informer que j'ai pris pour option pendant cette présidence de bloquer systématiquement les interventions que je juge trop agressives, quel que soit le bord d'où vient le problème.

M. LANCE : Concernant la question de M. Mathieu concernant mon audition par la Commission des affaires communales et internationales du Grand Conseil, alors effectivement, j'ai été auditionné le 9 décembre dernier durant 5 à 6 minutes. Ils m'ont posé plusieurs questions intéressantes, j'ai répondu, mais je ne connais pas la position de cette commission, puisque évidemment ils m'ont demandé de sortir de la salle avant leur prise de position. Je vous tiendrai au courant de la suite des événements.

Concernant l'intervention de Mme Corminboeuf, effectivement, comme je l'ai dit au début de cette séance, nous prenons très au sérieux la situation à l'Etoile-Palettes. C'est vrai que nous avons averti tous les acteurs de la sécurité et du social, que ce soient les ASM, les îlotiers, les travailleurs sociaux hors murs, même les responsables d'écoles, par rapport à cette situation. Donc toutes ces personnes sont attentives à l'évolution de cette situation.

J'ai un rapport de nos ASM qui ont fait plusieurs tournées sur les lieux, bien évidemment, ils ne peuvent pas intervenir directement sur le domaine privé, puisque comme vous le savez, toute l'Etoile-Palettes est sur domaine privé, et par rapport aux compétences des ASM, ils ne peuvent pas intervenir sur domaine privé, sauf s'il y a plainte concernant le bruit.

Ils ont fait plusieurs passages aux alentours, par exemple, le 11 novembre à 22h40, il n'y avait personne dans les allées, le 25 novembre entre 19h00 et 22h45, il y avait 3 à 4 jeunes, le 9 décembre entre 20h30 et 22h00, personne dans les allées, le 17 décembre entre 18h00 et 21h30, 4 à 6 jeunes dans les allées, toujours les allées 62-64-66, avenue des Communes-Réunies.

Apparemment, toutes les autres allées sont épargnées par rapport à ce phénomène. Ce que nous constatons c'est que ces jeunes ne sont pas du quartier, mais apparemment, ils descendent d'autres quartiers, en particulier du Petit-Lancy, et comme vous l'avez dit, ce sont souvent des jeunes, mais aussi des adultes. Nous avons également demandé à la police si elle pouvait intervenir, si elle pouvait être beaucoup plus présente là-bas, mais c'est à double tranchant, parce que si nous décidons une intervention

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

musclée, nous risquons aussi une bataille rangée dans tout le quartier. Donc ce sont des décisions qui sont à prendre après mûre réflexion.

Comme je l'ai dit, nous avons rendez-vous la semaine prochaine avec le représentant des régies de l'Etoile-Palettes pour essayer de trouver une solution à cette situation. Evidemment, les travailleurs sociaux hors murs nous disent, qu'il faut mettre à disposition des locaux pour ces jeunes afin qu'ils puissent se réunir, donc cela fait un peu suite à la discussion de hier soir par rapport aux nouveaux aménagements du périmètre de Lancy-Sud.

Mais, sachez que nous suivons cette situation, nous regrettons évidemment pour les locataires de l'Etoile-Palettes ce comportement, mais dites aux locataires de l'Etoile-Palettes que nous prenons la chose au sérieux.

Concernant la question de M. Lussi pour la TVA, je n'ai pas tout à fait compris, est-ce que c'est uniquement la TVA qui est payée par la Ville de Lancy, parce que vous avez parlé de sous-traitants ?

M. LUSSI : La Ville de Lancy, des régies aussi paient une forme de TVA, donc par rapport à tous les biens qui peuvent se rapporter où l'impôt TVA est pris, juste avoir l'indication du montant global.

M. LANCE : Est-ce qu'on se limite à la TVA qui est payée par l'entité Ville de Lancy, ou vous voulez qu'on prenne en considération tous nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos mandataires ?

M. LUSSI : Certains biens ne sont pas gérés directement par vous, je n'ai pas trouvé les montants relatifs à la TVA, les revenus qui sont générés par les biens de la Ville de Lancy. Je ne parle pas évidemment des sous-traitants et autres. Je parle des biens, donc fortune, de nos immeubles.

M. LANCE : La TVA est appliquée lors de transactions entre deux partenaires. Je poserai la question au Service financier afin de vous fournir une réponse en commission des finances.

M. LUSSI : Si j'avais trouvé dans la comptabilité, je me serai abstenu de cette question.

M. LANCE : Dernière remarque, je me réjouis que M. Augsburger ait visité la dernière exposition de la villa Bernasconi.

M. RENEVEY : Alors décidément, les Floralies, c'est le combat de M. Augsburger qui a déjà essayé de faire en sorte que la participation lancéenne n'ait pas lieu, sans succès ; de mettre en doute ici le Service des parcs, promenades et maintenance, je trouve cela assez désagréable. J'aimerais dire que cette procédure est exactement la même que pour toutes les autres participations aux Floralies, à savoir qu'il y a un mandat artistique qui est donné à un artiste pour conseiller le Service des parcs, promenades et maintenance pour réaliser quelque chose. C'est vrai que des fois, c'est un peu difficile pour des gens qui sont du terrain d'avoir des gestes artistiques un peu plus conséquents, c'est donc un mandat artistique qui est donné. Les travaux sont réalisés par le Service des parcs, promenades et maintenance. Quant à savoir s'il manquait des plantes, j'ai entendu à peu près de tout, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'en terme de plantes, puisque j'ai vu un rapport dernièrement, il y a à peu près 4300 plantes qui ont été mises dans cette exposition. S'il s'agit de savoir si c'est trop ou pas assez, c'est vous qui jugez.

Encore une dernière chose. Pour la faute d'orthographe, évidemment, je l'ai appris aussi, c'était passablement énervant. Tout avait été bien relu dès le départ, et les panneaux ont été fabriqués en Suisse allemande, ils ne se sont donc pas rendu compte de l'erreur, il était trop tard au moment de la pose. Cela sera évidemment modifié aux frais de l'entreprise qui les pose.

M. BAERTSCHI : Je n'ai pas de réponse.

Séance ordinaire du 18 décembre 2008

20. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il me reste à vous remercier toutes et tous pour votre présence, à remercier les rapporteuses et rapporteurs d'avoir rendu leurs rapports concis afin de nous permettre d'arriver en des heures point trop tardives au terme de notre ordre du jour. Je vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, mes vœux chaleureux pour de très belles fêtes de fin d'année et terminerai en paraphrasant un auteur contemporain italien, Salvatore Veca : « Nous aborderons la nouvelle année sans pouvoir espérer y trouver autre chose que ce que nous serons capables d'y apporter. » Bon retour en vos foyers !

La séance est levée à 22 heures 40.

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

La Présidente :

Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN